

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024

Bureau

Présidence : Mme Caroline Monod
Vice-présidence : M. Michele Colleoni
Secrétaire : Mme Véronique Equey
Membres : M. Armando Couto, Mme Nancy Ruerat

Sont présent-e-s :

M. Simon Antich, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Laurent Brun, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Pascal Conti, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Flavio Innocenti, Mme Fayrouz Kashef, Mme Leila Khatchadourian, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, M. Louis Mégroz, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel, M. Serhat Yilmaz, Mme Elzimar Zermatten

Excusé-e-s :

Mme Kristine Beun, Mme Vally Carter, M. Smult Kouame

Assistent à la séance : Mme Corinne Gachet, Maire
Mme Salima Moyard, Conseillère administrative
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2024
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) 356-24.02 Mise en place de la stratégie cyclable de la ville de Lancy et **p. 1613**
Entrée en matière réalisation d'avant-projets nécessaires à l'amélioration du réseau cyclable lancé – Crédit d'investissement

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

Fr. 292'000.--

- b) 357-24.02 Ecole du Sapay – Construction d'un préau couvert – Crédit **p. 1614**
Entrée en matière d'investissement complémentaire
 Fr. 76'000.--

7) Motions – Résolutions

Motion du groupe PDC-VL « Prévoir une infrastructure sportive pour tous les projets de construction de quartier » (M104-2024) **p. 1617**

8) Pétitions

Pétition « Projet de rénovation du Lancy Tennis club » (PE105-2024) **p. 1621**

RAPPORTS DE COMMISSION

9) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- a) 352-24.01 Aménagement d'une crèche dans le bâtiment 3 du **p. 1624**
Arrêté quartier de Surville – Crédit d'étude – Rapport de la
 Fr. 209'000.-- Commission des travaux, séance du 22 janvier 2024 (Mme
 Mariantonia ROSSET), et rapport de la Commission des
 finances, séance du 31 janvier 2024 (M. Thierry
 DEROBERT)
- b) 355-24.01 Transition énergétique à Lancy – Assainissement de **p. 1630**
Arrêté l'éclairage dans sept écoles – Crédit d'investissement –
 Fr. 2'665'525.-- Rapport de la Commission des travaux, séance du 22
 janvier 2024 (Mme Mariantonia ROSSET), et rapport de la
 Commission des finances, séance du 31 janvier 2024 (M.
 Thierry DEROBERT)
- c) 353-24-01 Délibération autorisant le Conseil administratif à conclure **p. 1632**
Arrêté l'acte authentique en lien avec la mise en œuvre du PLQ
 29'758 et approuvant la constitution d'une servitude sur
 le domaine public communal n°3832 (avenue Curé-Baud)
 – Rapport de la Commission de l'aménagement du
 territoire, séance du 29 janvier 2024 (Mme Kristine BEUN)
- d) M098-2023 Motion « Bougeons avec le marché de Noël » – Rapport **p. 1634**
Vote de la Commission de la culture, communication et
 promotion économique, séance du 30 janvier 2024 (M.
 Vincent MAYER)

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 10) Commission des travaux, séance du 22 janvier 2024, rapporteure Mme Mariantonia ROSSET
 Divers

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

- 11) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 29 janvier 2024, rapporteure Mme Kristine BEUN
- a) Tronçons 30 km/h (jour/nuit) : retour sur les demandes de la Ville de Lancy et réponses du Canton **p. 1637**
 - b) PLQ des Passereaux no 30123 Secteur Semailles, enquête publique **p. 1638**
 - c) Mandat d'études parallèles avenue des Morgines 2-4-6 **p. 1639**
 - d) Divers
- 12) Commission sociale et petite enfance, séance du 29 janvier 2024, rapporteure Mme Monica DE VECCHI
- a) Présentation du « Projet 62 » **p. 1642**
 - b) Désignation d'un représentant du Conseil municipal à la maison de quartier du Plateau **p. 1643**
 - c) Divers
- 13) Commission de la culture, communication et promotion économique, séance du 30 janvier 2024, rapporteur M. Vincent MAYER
- a) Projet Nomade, programme d'activité de la saison **p. 1644**
 - b) Etude économie et attractivité communale ZDIA et ZDAM Saint-Georges **p. 1644**
 - c) Divers

REPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 14) Réponse du Conseil administratif à la motion M066-2022 « Pour des protections périodiques gratuites et en libre accès au sein des locaux de la Ville de Lancy » **p. 1646**
- 15) Réponse du Conseil administratif à la motion M069-2022 « Pour une commune exemplaire dans le bilan carbone de ses constructions » **p. 1647**
- 16) Réponse du Conseil administratif à la pétition PE097-2023 « Pour l'ouverture l'hiver de la piscine de Marignac » **p. 1650**

POINTS FINAUX

- 17) Propositions individuelles et questions **p. 1650**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

Mme Monod : bonsoir à tous. J'ai le plaisir d'ouvrir la séance du 15 février 2024. Je souhaiterai la bienvenue à Mme la Maire quand elle arrivera. Je salue Madame la Conseillère administrative et Monsieur le Conseiller administratif, Messieurs les Secrétaires général et général adjoint ne sont pas là non plus, Mesdames et Messieurs du public, chers Collègues.

J'excuse M. Kouamé, Mme Carter et Mme Beun et j'imagine que le groupe PLR devrait nous rejoindre sous peu.

POINTS INITIAUX

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JANVIER 2024

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme Monod : pour information, nous avons reçu le programme de la maison de quartier Sous l'Etoile que je tiens volontiers à disposition des conseillers municipaux et conseillères municipales qui voudraient le consulter à l'issue de la séance.

Nous avons reçu deux courriers de M. Menoud concernant la sécurité des piétons avec la piste cyclable devant le centre commercial de la Praille et également des soucis de nids de poule sur la rampe de Pont-Rouge. Le Bureau a renvoyé ces courriers au Conseil administratif pour des raisons de compétence et pour traitement.

Des échanges ont également eu lieu avec la Musique de Lancy concernant leurs locaux. Ils nous sont parvenus tardivement et en fait ils ont déjà été renvoyés au Conseil administratif qui avait de toute manière déjà pris contact avec eux pour traiter et régler la problématique.

Nous avons également reçu un courrier qui concerne le Tournoi des élu-es qui vous a d'ores et déjà été envoyé. Donc je vous invite à répondre directement si vous êtes intéressé-es.

Enfin, un courrier de Bosson Pillet dont je vais demander à Mme Equey de faire lecture.

Mme Equey :

Lettre de la société Bosson Pillet du 29 janvier 2024

Concerne : demande de renseignements sur le contrôle des entreprises

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

Madame la Présidente,

Je viens par la présente vous exprimer ma stupéfaction d'apprendre que votre administration privilégie des entreprises établies sur d'autres communes quand bien même cela est votre droit le plus absolu.

En tant qu'habitant et chef d'entreprise sur la commune de Lancy, je trouve inacceptable que la Ville de Lancy travaille avec des entreprises qui ne payent pas leurs charges sociales depuis le mois d'avril 2023 jusqu'à ce jour (renseignements pris auprès de la Caisse de Compensation).

Je souhaite donc être renseigné sur la procédure de contrôle des entreprises afin de comprendre comment celles qui ne sont pas en règle peuvent être favorisées par votre Service Travaux.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

*BOSSON+PILLET SA
J. Filipe*

Mme Monod : nous avons souhaité vous faire lecture de ce courrier qui était assez virulent. Néanmoins, il est renvoyé au Conseil administratif pour traitement. Etant donné que je siège en Commission des travaux, je me permettrai une question à laquelle je suis sûre que la Conseillère administrative ou son service pourra aisément répondre.

Nous avons fait le tour des communications reçues par le Bureau.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Monod : je passe la parole à Mme la Maire que je profite de saluer.

Mme Gachet : merci Mme la Présidente. Mille excuses pour mon retard.

Deux informations : vous avez reçu sur vos places un courrier dont on avait déjà eu l'occasion d'évoquer au Bureau. Si vous avez des questions à la lecture de ce courrier, n'hésitez pas à interpeller Mme Crisafulli à l'issue de la séance.

Deuxième information : on est très heureux de vous annoncer qu'une cloche est en commande, puisque nous ne l'avons pas retrouvée. Comme elle est faite par un artisan à Fribourg, cela va prendre un peu de temps.

Mme Moyard : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, juste apporter une réponse à M. Colleoni qui avait posé une question, lors de la dernière séance, pour s'enquérir de ce qu'il se passait au niveau des travaux prévus à la salle communale du Petit-Lancy – c'est la cuisine et une modification à la façade pour y transformer une porte-fenêtre. Renseignements pris auprès du SFI, il n'y avait pas d'erreur dans les budgets - M. Colleoni disait que les travaux n'avaient pas eu lieu – c'est vrai, ils n'ont pas eu lieu, pourtant il est indiqué dans le budget des investissements que vous avez voté en décembre que Fr. 210'000.— sur Fr. 215'000.— avaient été dépensés, ce qui nous paraissait étrange. La réponse est, en fait, relativement simple, c'est que le budget que vous avez voté est celui qui a été préparé à un instant T, et à cet instant T qui remonte à plusieurs mois avant le mois de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

décembre, tant le service des travaux que le service des finances prévoient que ce montant soit dépensé, mais cela montrait une image figée avant l'été, même si vous l'avez voté en décembre.

Tout cela pour dire que ces travaux ne sont pas faits, pour plusieurs raisons, ils auront lieu cet été. En fait les travaux ne peuvent se faire que l'été, parce qu'il n'y a qu'à ce moment-là qu'il y a suffisamment de temps durant lequel la salle communale n'est pas louée et que cela ne pose pas trop de problème. Et pour différentes raisons et problématiques internes au service, d'une part de délai de commande extrêmement long tant pour le matériel de cuisine que pour la porte-fenêtre, les deux premiers créneaux ont été loupés, ce qui n'a pas manqué de m'agacer, et donc les travaux seront faits cet été. Cela fait partie des aléas, mais la chose est sous contrôle.

Comme en a fait référence Mme la Présidente, si vous avez des questions en lien avec l'échange de courriers de la Musique de Lancy, je suis à votre disposition. Mais par rapport aux inquiétudes que cette association, la plus ancienne de la commune, avait, sachez que nous avons pu trouver, dans le cadre de la rénovation de l'école de Tivoli, une solution qui les satisfait et par transparence, je vous ai mis l'entier du courrier relativement détaillé qui vous explique la situation.

J'ai également des réponses à apporter par rapport au crédit d'étude sur la crèche de Surville, mais je le ferai peut-être au moment où on traitera ce point.

M. Bonfanti : concernant la délibération Lancy Zéro pub votée lors de la précédente séance du Conseil municipal, le SAFCO a invalidé la délibération au motif que celle-ci aurait dû être accompagnée d'un règlement. Le SAFCO a transformé la délibération en résolution. Le Conseil administratif transmettra au Conseil municipal une nouvelle délibération avec un règlement du Conseil municipal pour que votre délibératif puisse se déterminer.

Concernant la question des passages-piétons sur l'avenue Curé-Baud relatif au nouvel arrêt de tram, l'OCT a décidé d'installer qu'un seul passage-piétons et non deux comme indiqué pour des questions de normes à la distance.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS**6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

- a) **Mise en place de la stratégie cyclable de la ville de Lancy et réalisation d'avant-projets nécessaires à l'amélioration du réseau cyclable lancéen – Crédit d'investissement (Fr. 292'000.--) (356-24.02)**

=====

M. Bonfanti : ce crédit d'étude a pour objectif de mettre à jour le schéma cyclable du territoire lancéen suite à l'adoption du Plan directeur communal.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

En effet, dans le PDCom, il est inscrit des objectifs en matière de mobilité cyclable, notamment la question des discontinuités du réseau, et de tenir compte des nouveaux usages comme l'utilisation des vélos cargos et des vélos électriques pouvant rouler jusqu'à 45 km/h.

Ces nouveaux usages ont des conséquences sur les aménagements actuels et il s'agira de pousser la réflexion au travers de cette étude.

L'objectif est d'aboutir à un schéma cyclable complet, en matière de mesures d'aménagement, de jalonnement cyclable et de réglementation sur le territoire lancéen.

Le Conseil administratif vous propose de faire un bon accueil à ce crédit d'étude en le renvoyant en commissions de l'aménagement du territoire et des finances.

M. Petite : le groupe des Vertes et des Verts se réjouit que cette stratégie cyclable puisse être renforcée. On sait depuis longtemps que pour atteindre nos objectifs climatiques, il faut favoriser beaucoup plus le report modal, donc d'adopter finalement des modes décarbonés pour se déplacer.

On sait aussi qu'un nombre encore important de trajets de moins de 5 km se font encore avec des voitures individuelles.

Donc on sera très intéressé à suivre cette étude, notamment aussi pour prendre en compte d'autres usagers que des pendulaires, les enfants par exemple, pour qu'ils puissent bénéficier d'espaces sécurisés et continus pour se déplacer dans la commune.

Donc, on est très favorable à cette étude et on votera l'entrée en matière et le renvoi en Commission comme le proposait notre Conseiller administratif.

M. Dérobert : le PLR entrera en matière sur un sujet qui, malgré qu'il semble plus proche des Verts, est aussi important pour le PLR pour différentes raisons et nous aurons l'occasion de le débattre en commission.

On regrette juste que le montant ne soit pas exactement celui qui a été inscrit au budget ; deux mois après le vote du budget, il aurait pu être relativement identique. Mais nous entrerons en matière malgré tout.

Mme Monod : si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de passer au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire, puis à la Commission des finances.

b) Ecole du Sapay – Construction d'un préau couvert – Crédit d'investissement complémentaire (Fr. 76'000.--) (357-24.02)

=====

Mme Moyard : il s'agit d'un petit crédit, d'un montant inférieur à Fr. 100'000.--, qui vous est demandé pour créer un préau couvert supplémentaire à l'école du Sapay, qui sera végétalisé et qui est rendu nécessaire parce que le nombre de mètres carrés de préaux couverts et non couverts est normé par le DIP, ils sont évidemment prévus au moment de la construction d'une école, mais quand on rajoute des classes supplémentaires, des pavillons supplémentaires, on doit aussi trouver des mètres carrés de préau supplémentaires, y compris couverts.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

La situation du Sapay est assez compliquée sur le front des effectifs comme vous le savez. Vous savez également que nous avons construit un pavillon provisoire de six classes ainsi que le début d'une maison de quartier sur le solde du crédit encore ouvert de l'école. C'est sur ce même crédit d'investissement encore ouvert de l'école - pas parce que nous avons du retard à clôturer nos crédits, mais parce qu'il y a encore des factures ouvertes avec certains fournisseurs, donc on sera en mesure de bientôt pouvoir le clore - que ce préau couvert supplémentaire est rendu nécessaire, étant précisé encore que, par rapport aux aménagements extérieurs qui avaient été initialement prévus au moment de la construction, tout n'a pas encore pu être fait parce que certaines parcelles ne sont pas libérées par rapport au plan localisé de quartier ; elles le seront dans un horizon de temps indéterminé à ce stade, parce que cela dépend des propriétaires.

Dans un contexte pas tout facile, finalement c'est un projet relativement simple. Il s'agit de faire un préau, des pilotis, un toit végétalisé. C'est vraiment nécessaire, évidemment au vu des préaux qui sont des îlots de chaleur, des épisodes de canicule que nous connaissons de plus en plus fréquents, du fait tout simplement que les normes réglementaires fixées par le DIP nous le demandent.

La dernière chose : vous avez peut-être vu, à la forme, à moins que vous ayez envie de le voter rapidement, nous vous demandons le renvoi en Commission des travaux, et pour Fr. 1000.— de dépassement par rapport au budget, un renvoi en Commission des finances, à moins que vous souhaitiez en faire autrement, ce qui me ravirait grandement.

La dernière chose est par rapport au planning. Cela ne vous a sûrement pas échappé qu'il était indiqué que les travaux seraient faits durant les vacances de Pâques. Si vous connaissez bien votre règlement, vous savez qu'au vu du respect de vos procédures, ce n'est pas possible. Et ce n'est pas possible pour une simple et bonne raison, c'est que nous avons prévu depuis cet automne de faire ces travaux, si les conseils municipaux de Plan-les-Ouates et de Lancy étaient d'accord, en avril. Donc cela fait assez longtemps qu'on avait préparé ce crédit, mais Plan-les-Ouates a décidé assez tardivement de ne finalement pas solliciter son Conseil municipal, en allant dans le crédit d'investissement initial, puisque c'est une école intercommunale et que leur crédit est ouvert, comme le nôtre, puisqu'ils ne peuvent pas, pour les mêmes raisons, le fermer. Simplement, nous ne pouvions pas aller taper dedans, parce que nous avons construit pour Fr. 2 millions et quelques un pavillon provisoire.

Donc par transparence à votre endroit, j'ai souhaité faire la démarche de vous présenter formellement un crédit complémentaire étant donné que ce n'était pas prévu au départ de la construction de l'école. Donc ce n'est pas parce que le montant est inférieur à Fr. 100'000.— qu'il ne peut pas y avoir de crédit d'investissement, il y en a un si c'est un objet qui doit s'amortir, ce qui est le cas de ce préau.

Et donc la réponse de Plan-les-Ouates a été suffisamment tardive pour que nous ne puissions plus matériellement faire les travaux à Pâques, ce qui veut dire que le planning est un petit peu décalé parce que ce sera fait à l'été. Il faut impérativement que ce soit fait cet été.

Je vous remercie d'avance de votre soutien sous des modalités que vous définirez sur ce projet en faveur du bien-être des élèves.

M. Dérobert : il est sympa ce crédit, pour Fr. 670.—, on passe devant le Conseil municipal, puisque nous votons pour Fr. 75'675.--, enfin arrondi à Fr. 76'000.--, et qu'il y avait déjà Fr. 75'000.— au budget. Des fois, pour des sommes largement plus grosses, on vient avec des crédits complémentaires et on nous annonce des déficits. Là pour Fr. 670.—, on peut dire que le Conseil administratif prend les devants.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

Evidemment nous entrerons en matière et nous espérons que ce sera voté sur le siège ce soir, mais on trouve des fois que les choses ne se passent pas toujours de la bonne façon.

Mme Moyard : je ne cherche pas à faire de la paperasse, mais comme il est au budget des investissements, on est obligé de vous soumettre un crédit d'investissement, pas pour Fr. 670.-- ; c'est un investissement, donc je dois vous soumettre un crédit.

Mme Monod : si plus personne ne souhaite plus prendre la parole, je vous propose de voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

Mme Monod : s'agissant d'un projet initialement urgent, d'un montant que nous considérons comme en effet modéré et d'une construction qui n'appelait pas aux yeux du Bureau de discussion de fond, le Bureau a proposé une discussion immédiate et donc un vote sur le siège.

Si personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter la discussion immédiate.

La proposition de discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Antich : j'ai juste une remarque. Comme il n'y a pas les légendes sur le schéma en page 4 de l'exposé des motifs, moi j'ai mes deux enfants qui sont au Sapay, et j'avoue qu'au départ, j'ai eu du mal à situer le projet, l'emplacement exact, comprendre ce qui était prévu. Serait-il possible, la prochaine fois, de mettre des légendes sur les couleurs.

Mme Monod : si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter cet objet.

Vu l'augmentation significative du nombre d'élèves limitant l'utilisation des préaux en cas d'intempéries, notamment en raison d'un manque de préaux couverts ;

Vu le caractère impératif de prendre des mesures correctives afin de se conformer aux exigences légales ;

Vu l'insuffisance du préau principal entre l'école 1 et l'école 2 ;

Vu que la répartition des coûts se fera à part égale entre la commune de Plan-les-Ouates et la Ville de Lancy ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinea 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 76'000.— destiné à la construction d'un préau couvert à l'école du Sapay, initialement non prévu dans le crédit d'investissement destiné à la construction de l'école intercommunale, voté le 15 décembre 2011 ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

2. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 15 décembre 2011.*

L'arrêté 357-24.02 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

Arrivée de M. Fischer.

7) MOTIONS - RESOLUTIONS**a) Motion du groupe PDC-VL « Prévoir une infrastructure sportive pour tous les projets de construction de quartier » (M104-2024)**

=====

La densification de la ville de Lancy est stratégique. Comme indiqué dans le PDCom « La croissance de la population lancéenne prévue à l'horizon 2030 aura également un impact sur la pratique du sport à Lancy. La commune se doit d'anticiper l'augmentation de la demande et de s'adapter aux nouvelles pratiques ».

Toujours dans le PDCom, une étude indique que l'état de santé dépend de nombreux facteurs, qui atteste que le lien social - sport - santé est déterminant.

Cette densification s'accompagne de constructions qui amènent de nouveaux habitants qui génèrent des besoins sociaux, publics, sportifs ou sanitaires.

Ainsi, quand tout un quartier « sort de terre », il est nécessaire de réfléchir aux espaces publics, à la mobilité, aux besoins d'école et de crèches et de bien d'autres réponses à apporter à ces besoins dont la commune à la charge.

Nous pouvons constater que les réponses apportées en matière d'infrastructures sportives ne sont pas automatiques et il semblerait que ce besoin soit régulièrement relégué au second plan.

S'il faut reconnaître que les crèches, l'école ou des commerces de proximité sont des besoins importants, voire prioritaires, il nous paraît fort dommage de reléguer les activités sportives au second plan alors qu'elles apportent de nombreux avantages dans les quartiers tant en termes sociaux que de santé publique.

Il n'est pas nouveau que les interactions sociales dans le sport participent à l'intégration et à créer une dynamique intéressante dans les quartiers visés. Il n'est malheureusement pas récent non plus que le problème de sédentarité devient un problème majeur pour la santé et de nombreuses campagnes tentent de faire bouger toutes les générations pour le bien de chacun et chacune et par conséquent, pour le bien de tous.

Ainsi, nous sommes satisfaits de constater des aménagements de type Urban-Training dans les parcs ou de voir des coordinations intercommunales qui permettent à des salles comme à celle du Sapay de voir le jour.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

Cependant, ces quelques exemples montrent l'insuffisance des infrastructures dans les quartiers et il est regrettable de voir des habitants devoir se déplacer, parfois, loin de chez eux, pour pratiquer leurs activités sportives.

Pour tous ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- 1. relever la priorité des besoins en infrastructures sportives dans tous ces projets d'aménagements urbains en les mettant au premier plan;*
- 2. systématiquement inclure dans sa réflexion les possibilités d'installer des infrastructures sportives pour tout le projet d'aménagement de quartier ou de construction (PLQ, etc.);*
- 3. construire ou installer des infrastructures sportives dans tous les cas où c'est possible afin de garantir aux habitants des accès facilités à des activités sportives dans le périmètre de leur quartier.*

Mme Vandeputte : chers Collègues du Conseil municipal, les plans localisés de quartier, l'émergence de nouvelles habitations, la création de zones de vie, sont complexes à mettre en place. Il faut anticiper de nombreuses installations. Les priorités vont aux structures d'habitation elles-mêmes bien entendu, aux espaces publics, aux structures scolaires ou pré-scolaires, etc.

Ces structures paraissent essentielles pour gérer le quotidien de base des habitantes et habitants de la commune. Cependant, dans ces éléments indispensables, il manque les infrastructures sportives. Tout le monde s'accorde pour dire que le sport est un facteur clé pour la santé, permet l'intégration, favorise la socialisation et ce à tous les âges. Les activités sportives sont cependant actuellement mises au second plan dans les projets de construction et d'aménagement, et pourtant. Les gens sont encouragés à faire une activité sportive régulière, et pour leur permettre que cela soit plus accessible, il faut aussi leur en donner les moyens matériels et d'espaces dédiés.

Nous proposons cette motion afin d'encourager la pratique sportive en équipant nos quartiers amenés à être réaménagés et futurs quartiers, d'y voir intégrée la question des structures et infrastructures sportives dans toutes les analyses. Avec la sédentarité aujourd'hui installée, le sport est devenu une priorité et la dernière ligne cantonale appuie ce principe de manière claire.

Nous espérons que vous accueillerez cette motion favorablement et proposons un renvoi en Commission aménagement et en Commission des sports pour échanger et affiner éventuellement la teneur du texte.

M. Bonfanti : permettez-moi de vous donner quelques éléments de réponse au projet de motion qui vous a été présenté ce soir et cela indépendamment du sort que vous lui réservez.

Concernant tout d'abord la planification cadre et la vision au niveau du territoire lancéen :

Dans le PDcom, la fiche sport et santé (annexe 1 : Fiche Q / p.172 à 176) a été élaborée par le chef du service des sports et la fiche a été analysée, complétée, modifiée et validée par la Commission des sports puis par la Commission d'aménagement du territoire. Cette fiche contient un bilan, une carte des infrastructures, les objectifs politiques en matière de sports ainsi que les mesures engagées et les actions à mener pour les 10-15 prochaines années.

Le PDCom identifie « les 10 priorités pour le futur », la 10^{ème} priorité s'intitule « Stimuler l'économie locale, la culture et les sports » et se traduit par l'objectif politique : encourager la pratique du sport par une offre adéquate en infrastructures sportives. (C'est une collaboration entre le service de l'aménagement du territoire et le service des sports et des locations).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

Ensuite, un questionnaire a été envoyé à tous les chefs de service pour réaliser la stratégie foncière.

Ce travail, fait conjointement entre le SAT et l'ensemble des chefs de service, avait pour but de formaliser et calibrer les besoins thématiques qui n'avaient pas encore été identifiés dans le PDCom et ceci dans le but d'évaluer la capacité de les intégrer dans des bâtiments existants ou d'identifier le besoin de les intégrer à la programmation des futurs PLQ ou dans des grands projets d'envergure.

Actuellement il existe de grands projets cantonaux et communaux planifiés avec des programmes sportifs, tels que :

- Porte Sud dans le PAV à Lancy avec un potentiel de 5000 à 12'000m² d'équipement sportif.
- Trèfle Blanc (patinoire + locaux associatifs sport)
- Genève Montagne à Surville et à Porte Sud possiblement
- le Stade des Fraisiers
- le Pôle Florimont à développer si vous décidez d'acheter des parcelles.
- le Pôle Marignac à renforcer si vous décidez d'acheter des parcelles.
- et le Tennis du Petit-Lancy.

La question maintenant des opportunités dans les PLQ.

Les PLQ représentent les derniers lieux d'opportunités de développement de poches urbaines au sens large.

Dans ce cadre, deux PLQ sont en cours d'élaboration avec la planification de groupe scolaire : l'Ancien-Puits et Chapelle-Gui. Des études de faisabilité seront lancées prochainement pour tester l'insertion de piscine et salle de gym de ces équipements scolaires.

Pour rappel, la valeur des mètres carrés dans un PLQ en zone de développement 3 est cadré par l'OCLPF ; la possibilité d'insérer une zone d'équipement public est tolérée pour l'insertion d'un groupe scolaire.

Dans les autres cas, notre commune doit acquérir des parcelles et dédier ces droits à bâtir et la valorisation potentielle à une infrastructure sportive. En somme, si vous voulez mettre un terrain de football dans un PLQ, vous devez acheter des droits à bâtir et ensuite construire un terrain de football au lieu de construire du logement. C'est pourquoi, nous planifions au maximum une zone d'équipement public qui accueille une école en priorité et ensuite évaluons la capacité du site à accueillir d'autres programmes publics.

A l'échelle locale, le SdSL développe en coordination avec le SAT et le SE :

- Des parcours sportifs dans l'espace public
- Des installations de casiers destinés à la pratique libre
- Et des fitness urbains.

Les projets des autres communes limitrophes ne doivent pas être oubliés car ils répondent aussi aux besoins de nos populations et permettent une efficience au niveau des dépenses publiques.

- Le Parc des sports à la Queue d'Arve en Ville de Genève.
- Le Centre sportif de Vessy au Bout du monde toujours en Ville de Genève.
- Le quartier des Cherpines avec le développement de la pièce D à Plan-les-Ouates.
- Et le projet du centre aquatique à la Fontenette à Carouge.

Comme vous le voyez les projets sportifs sont nombreux à Lancy et tant le SAT que le SdSL ne se tournent pas les pouces, parce que quand on lit cette motion, on a le sentiment que l'on nous reproche beaucoup de choses, alors qu'en fait la majorité des éléments sont déjà planifiés, il suffit juste de lire le PDCom et d'aller aux bonnes pages. Vous auriez pu aussi peut-être

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

demander tout simplement à ma collègue qui s'occupe des sports de mettre un point lors d'une Commission des sports qui permettrait de montrer quels sont les équipements actuels et ce qui est projeté ces prochaines années.

Pour ma part, je trouve que cette motion est inutile, mais ce n'est que mon avis personnel.

M. Dérobert : pour une fois, je rejoins les propos de notre Conseiller administratif. Je ne l'aurais peut-être pas dit sur le même ton, mais en effet le PDCom prévoit un certain nombre de choses.

La deuxième chose : le PLR est opposé au droit de préemption régulier et d'autant plus si c'est pour faire des zones de sport. Je pense que le sport à Lancy est bien présent. La plupart des sportifs n'utilise pas forcément qu'une seule zone en bas de chez lui, avec des barres et quelques aménagements, mais le sport est largement plus vaste que ces quelques aménagements peuvent le permettre.

Non, le PLR ne soutiendra pas cette motion parce que Lancy fait déjà assez, que nous ne voulons pas devoir faire plus en devant acheter des terrains et en ne pouvant pas construire dessus. Nous n'aimons déjà pas acheter des terrains pour la commune. Et les privés sont aussi capables de poser des barres de temps en temps et de faire le nécessaire.

Nous pensons que cette motion n'a pas de place ici.

Mme Mühle : notre groupe non plus ne trouve pas cette proposition très utile. On trouve qu'elle manque de bon sens. Pas mal d'éléments ont été rappelés, notamment les nombreuses installations sportives à Lancy, plus le fait que dans le PDCom, le Plan directeur communal, récemment voté par notre Conseil, il est déjà justement prévu d'évaluer les besoins aussi en installations sportives.

Personnellement, ce qui me dérange le plus, c'est cette priorité qui clairement manque de bon sens, mise à l'invite 3 : construire ou installer des infrastructures sportives dans tous les cas où c'est possible. On vient de l'entendre et même Mme Vandeputte l'a rappelé, il y a clairement d'autres priorités que de construire encore et encore des installations sportives, là où on manque déjà cruellement d'espaces, de logements, d'espaces verts, de crèches, d'écoles et j'en passe.

Donc, on ne souhaite pas renvoyer à la Commission aménagement, puisqu'on en a déjà discuté lors des nombreuses discussions sur le PDCom. Eventuellement, si une majorité soutient le renvoi en Commission des sports, probablement on ne s'y opposera pas mais on ne veut pas discuter de ce texte en Commission de l'aménagement.

Mme Monod : si j'ai bien compris, il y a deux votes à faire, un renvoi en Commission de l'aménagement du territoire et un renvoi à la Commission des sports.

Je vous propose de voter tout de suite sur le renvoi de cette motion en Commission de l'aménagement du territoire.

Le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire est refusé par 20 non, 9 oui, 4 abstentions.

Mme Monod : nous passons donc à la proposition de renvoi à la Commission des sports.

Le renvoi à la Commission des sports est accepté par 14 oui, 12 non, 6 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024**8) PETITIONS****a) Pétition « Projet de rénovation du Lancy Tennis club » (PE 105-2024)**
=====

Pétition de soutien pour le projet de rénovation du Lancy Tennis Club

En apposant votre signature sur cette pétition, venez exprimer votre soutien au projet de rénovation du Lancy Tennis Club, un lieu emblématique créé en 1928. Ce club a été bien plus qu'un simple terrain de tennis ; il a été un lieu de rencontres familiales, intergénérationnelles et de restauration, contribuant à la vie de Lancy.

Les installations vieillissantes actuelles menacent la pratique du tennis et l'accueil au restaurant. En collaboration avec les autorités de la commune, un projet de rénovation a été élaboré. Celui-ci inclut la modernisation du club house, l'aménagement du parc herborisé, et la rénovation des courts de tennis, pour que le tout réponde aux normes de sécurité et énergétiques.

A l'approche du vote du Conseil municipal prévu début décembre 2023, nous sollicitons votre signature pour démontrer à la Ville de Lancy que ce projet est essentiel et bénéficie d'un large soutien.

Le Lancy Tennis Club, avec près de 400 membres actifs, 250 juniors, et un riche héritage sportif, mérite notre unité en faveur de cette cause.

Votre signature revêt une importance cruciale pour l'avenir de notre club. N'hésitez pas à contacter le comité du Lancy TC pour toute question à l'adresse email : info@lancytennisclub.ch.

Signez cette pétition afin de soutenir le projet de rénovation du Lancy Tennis Club, et contribuons ensemble à préserver ce lieu convivial dédié au sport et aux rencontres. Délai de signature 20.12.2023.

La pétition est ouverte à la signature d'autres personnes, ainsi qu'à celle des juniors et des enfants, avec l'autorisation de leurs parents. N'hésitez donc pas à partager la pétition et à solliciter vos amis.

Cette pétition en ligne n'est toutefois possible que pour les personnes âgées de plus de 15 ans. Pour les enfants et juniors de 15 ans et moins, il reste possible de signer le formulaire soumis par email ou distribué par les professeurs de tennis.

Mme Gachet : les commissaires des Commissions Finances et Sports ont été informés que le point concernant l'entrée en matière qui avait été proposée fin 2022, qui a déjà été traité par la Commission des travaux début 2023, sera présenté en Commission conjointe le mercredi 28 février et nous aurons l'occasion de traiter les questions qui avaient été soumises à la fois par la Commission des finances et de présenter les questions qui avaient été demandées en plénière lors d'une Commission conjointe avec les commissaires des sports. Nous pourrions, si vous le souhaitez, traiter la question de la pétition.

Mme Monod : ce serait, si nous suivons la proposition de Mme la Maire, un renvoi en Commission Finances et sports.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

M. Vogel : le déplacement de la commission à courte échéance n'est pas tellement agréable, d'autant plus que si on va discuter de la motion précédente à la même commission, cela va être difficile.

M. Dérobert : je ne sais pas très bien de quoi on parle. On reçoit une pétition, on reçoit un texte, un avis, une position d'un certain nombre de personnes qui ont signé cette pétition, on la renvoie en commission, mais on renvoie quoi ? On renvoie un texte et la commission devra se prononcer de savoir si on les auditionne ? On renvoie une idée ? Mais ce sont juste des gens qui nous ont fait part de leur avis. Je suis très content qu'ils l'aient fait et je les soutiens totalement dans leur démarche, ce n'est pas du tout la question que je suis contre ce qu'ils ont fait, mais quand on dit qu'on renvoie en commission, ce n'est pas une motion, ce n'est pas un texte qu'on a l'habitude de traiter. Donc j'aimerais bien savoir ce qu'on renvoie en commission : est-ce que le Conseil municipal mandate la commission pour auditionner les pétitionnaires ? C'est une possibilité. Mais j'ai un peu de peine à savoir ce que l'on va voter, parce que je ne comprends pas l'objet du vote.

Mme Monod : n'ayant eu aucune proposition de la part du Conseil municipal, je suis la proposition du Conseil administratif, puisqu'il est de notre prérogative de faire trois choses avec cette pétition :

- 1) La renvoyer au Conseil administratif
- 2) La renvoyer en Commission
- 3) L'ajourner ou la classer

Si je suis ce que vous me dites, vous proposez de la classer ?

M. Dérobert : non, je propose de la renvoyer en commission mais de mandater la commission pour auditionner les pétitionnaires.

M. Fischer : je pense qu'on peut proposer, vu que la pétition concerne la rénovation du Lancy Tennis club, un renvoi à la Commission des sports ou aux Travaux, mais vu que c'est une rénovation, je propose que cela soit envoyé aux Travaux.

Mme Monod : les Travaux ont déjà analysé ce projet. Il est prévu que ce projet maintenant passe en Commission des sports et des finances. Maintenant j'entends qu'il y a une proposition de renvoi en Commission des travaux pour auditionner les pétitionnaires. C'est bien votre proposition, M. Fischer ?

M. Fischer : vu que cela concerne une rénovation, cela devrait aller aux Travaux. Je veux bien l'envoyer aux Sports, mais est-ce que la Commission des sports est en capacité de traiter cela ?

Mme Monod : aujourd'hui c'est la Commission des sports qui doit traiter de cet objet vu que cela a déjà été traité en Commission des travaux. Mais si vous voulez traiter spécifiquement de la pétition aux Travaux, on peut voter là-dessus.

M. Fischer : non, alors on renvoie aux Sports.

Mme Gachet : mon interpellation était de vous informer qu'on avait organisé avec les deux président-es des commissions idoines, le traitement de la dernière partie de l'entrée en matière concernant le crédit de rénovation de l'ensemble du périmètre du Lancy Tennis club le 28 février.

Effectivement, lors de l'entrée en matière, le Conseil municipal a demandé que ce message soit traité par trois commissions : la Commission des travaux, la Commission des sports et la Commission des finances. La Commission des travaux a traité de ce thème deux fois en 2023 et

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

s'est positionnée, elle a voté négativement sur le crédit global qui était demandé et maintenant il doit passer à la Commission des finances pour l'aspect financier du projet et l'aspect sportif sur la question principale de la gestion de la buvette et les droits acquis en termes de mise à disposition de la buvette. Ce sont les deux thématiques sur lesquelles je devais vous revenir et j'ai fait la proposition, compte tenu de l'arrivée de cette pétition, de traiter ces deux thèmes ensemble afin que l'on puisse revenir devant le Conseil municipal pour un vote définitif.

Moi, j'étais plutôt en bout de processus, d'arriver avec les derniers éléments qui avaient été demandés par la Commission des finances, mais par rapport au traitement de la pétition, je vous laisse juger vous-mêmes.

M. Dérobert : en effet, Mme Gachet nous parle du suivi de ce qui se passe, déjà au sein de ce Conseil, à savoir le suivi de ce dossier et on n'en a pas fini, on le savait.

Maintenant on parle d'une pétition qui nous a été envoyée par un certain nombre de personnes. Ce sont quand même deux sujets largement différents : que fait-on de cette pétition ? Voulons-nous auditionner les pétitionnaires, classer cette pétition, ou la renvoyer au Conseil administratif ? Mais la réponse apportée par Mme Gachet n'en est pas une parce qu'on parle d'un sujet qui a bien les mêmes aboutissements mais qui ne parle pas du tout de la même chose.

Mme Monod : M. Dérobert, je vous entends, faites-moi une proposition pour que l'on puisse la voter ?

M. Dérobert : je réitère ma proposition, d'auditionner les pétitionnaires en Commission des sports.

Mme Monod : donc, vous proposez un renvoi en Commission des sports avec audition des pétitionnaires.

Mme Dia : ne peut-on pas décider de renvoyer l'objet en commission et après c'est au président de la commission de décider de l'invitation ou non des pétitionnaires ?

Mme Monod : je l'aurais également fait comme cela, mais je pense que l'on peut voter.

Mme Dia : allons dans l'ordre, le président ou la présidente de la commission normalement gère ce genre de choses. C'est cette personne-là qui décide de l'ordre du jour et de l'invitation ou non des pétitionnaires.

M. Dérobert : si je suis la proposition de Mme Dia, je propose que seul le président ce soir vote, parce que c'est à peu près cela, sur l'audition des pétitionnaires. Parce que si on vote ce soir, cela ne sert à rien, ou alors on le classe ou alors le Conseil municipal décide d'auditionner les pétitionnaires. Si on laisse le choix au président, à partir de là je ne vois pas pourquoi on statue, nous, en tant que Conseil municipal.

Mme Monod : je le rappelle, nous avons trois possibilités : renvoyer au Conseil administratif – renvoyer en commission sans dire comment on doit traiter ce sujet en commission normalement, en tout cas ce n'est pas précisé dans le règlement – ajourner ou classer cette pétition. Moi j'étais plutôt d'avis, comme Mme Dia, qu'il appartenait au président de la commission de décider de la manière dont il souhaitait traiter cette pétition une fois que nous l'avions renvoyée en commission.

M. Dérobert, je vais vous inviter à vous adresser au président de la Commission des sports pour lui suggérer ceci. Est-ce que cela vous convient ?

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

M. Dérobert : autant ne pas traiter la pétition parce que de toute façon le sujet on le connaît. Donc, à un moment donné, si on décide de le renvoyer et que le président n'invite pas les pétitionnaires, de toute façon le sujet on le traite déjà. C'est une lapalissade, mais allons-y !

M. Couto : serait-il judicieux que le président de la commission se prononce ? Comme cela on pourrait mieux décider, sinon on va rester dans l'impasse.

Mme Monod : ce n'est pas forcément une impasse, mais si le président de la commission veut donner son avis, je veux bien lui donner la parole.

M. Clémence : je ne préside pas la Commission des sports. Vous l'avez rappelé, on a trois possibilités. En l'occurrence comme on est en train de traiter l'objet, il est assez évident que l'on ne va pas aujourd'hui ni renvoyer au CA, ni classer la pétition, puisqu'on est en train de traiter cet objet et on n'a pas encore décidé de ce qu'on en ferait. Donc, on peut soit ajourner aujourd'hui la pétition en attendant que la commission traite de cet objet qui est en cours, soit la lui renvoyer. Après, la question de l'audition, elle n'appartient pas au président, elle appartient à la commission. La commission va décider de ce qu'elle veut faire de cet objet, si elle auditionne les pétitionnaires ou non, et le président a le rôle de le mettre à l'ordre du jour quand la commission le demande. C'est juste pour clarifier les rôles de chacun et ce qui nous est possible de faire aujourd'hui.

Mme Monod : merci, cela rejoint, il me semble, ce que j'ai dit. Notre prérogative, en tant que Conseil municipal, est de renvoyer en commission. Il appartient à la commission, et plus précisément à son président ou sa présidente, en l'occurrence son président, de décider comment il souhaite traiter de ce point.

M. Bonvin : en tant que président de la Commission des sports, je propose de recevoir à la Commission des sports les pétitionnaires.

Mme Monod : nous allons voter pour un renvoi de la pétition en Commission des sports.

Le renvoi à la Commission des sports est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

RAPPORTS DE COMMISSION**9) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**

-
- a) **Aménagement d'une crèche dans le bâtiment 3 du quartier de Surville – Crédit d'étude (Fr. 209'000.--) (352-24.01) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 22 janvier 2024 (Mme Mariantonia ROSSET), et rapport de la Commission des finances, séance du 31 janvier 2024 (M. Thierry DEROBERT)**
- =====

Mme Rosset présente le sujet : ce projet concerne l'aménagement d'une crèche d'environ 54 places réparties en 4 groupes d'âge dans le bâtiment 3 du quartier de Surville. Il s'agit de la deuxième crèche du quartier.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

En raison de l'absence d'équipements publics prévus dans le PLQ de Surville, la Ville envisage un partenariat public-privé sous forme de location.

La crèche serait au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment 3 avec un jardin extérieur attenant pour les petits, celui pour les enfants plus grands se situera entre le bâtiment 3 et le bâtiment 12 à une distance maximale de 100 m avec des cheminements piétons.

Les surfaces du rez-de-chaussée et de l'étage mesurent 687m², le sous-sol 41m² et l'extérieur 200m². Les conditions de location ont été négociées, avec un prix de Fr. 300.-- par mètre carré par an pour la surface habitable, Fr. 140.-- par mètre carré par an pour la surface de dépôt, la surface extérieure est mise à disposition à titre gracieux. La durée du bail est de 25 ans, renouvelable tacitement de 10 ans en 10 ans avec une gratuité pour les quatre premiers mois.

Enfin, le prix prévoit la livraison de locaux semi-finis. Le restant des travaux est pris en charge par la Ville de Lancy.

La réalisation du projet est prévue en entreprise totale, une seule entreprise qui est aussi chargée de la réalisation des bâtiments 3, 4 et 5, ce qui permettra d'anticiper la livraison des locaux par rapport à une procédure traditionnelle et à livre ouvert, ce qui permettra de contrôler les soumissions entrantes et les comparer au prix du marché.

Le coût total des travaux est estimé à Fr. 1'400'000.— hors taxes. Le projet prévoit également les ressources humaines et les charges de fonctionnement pour les différents services impliqués.

La signature du bail qui nécessite l'autorisation du Conseil municipal, car sa durée est de plus de 12 ans, est prévue après l'autorisation de construire.

Il est prévu de déposer l'autorisation de construire cet été, pour un démarrage des travaux en mars 2025, la livraison est prévue en mars 2026, ce qui permettra de faire tous les aménagements finaux et donc une ouverture de la crèche pour la rentrée 2026.

La commission préavise à l'unanimité ce crédit d'étude de Fr. 209'000.--.

M. Dérobert présente le sujet : M. Ferraton commence par expliquer pourquoi le Conseil administratif s'est arrêté sur le choix de ce bâtiment pour accueillir la crèche, d'autres solutions ayant été abordées mais s'avéraient trop excentrées par rapport au quartier. Le choix d'un partenariat public privé sous forme de location a été retenu par l'administration de la commune qui a approché le promoteur du bâtiment 3.

La commission s'est donc penchée sur le montant de ce crédit d'étude concernant l'aménagement d'une crèche de 690m² avec en sus un dépôt et 200m² en extérieur pour un accueil de 54 places.

La location de ces espaces se monterait à Fr. 300.-- par mètre carré pour la surface habitable et de Fr. 140.-- pour le dépôt. Les espaces extérieurs seraient mis à disposition à titre gracieux. La durée du bail serait de 25 ans renouvelable par tranche de 10 ans.

La Ville de Lancy devra prendre à sa charge les aménagements intérieurs des locaux, ainsi que ceux dévolus aux espaces extérieurs.

Un accord entreprise totale serait conclu avec l'entreprise Perret qui fonctionnerait à livre ouvert et prendrait 22% de commission sur les travaux réalisés. Ces travaux ne rentrent pas dans la loi AIMP.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

À la suite de cette étude, le coût des travaux et aménagements extérieurs est estimé à Fr. 1'400'000.--. Ce montant ne comprenant pas l'immobilier, le petit matériel, les équipements et infrastructures informatiques et la téléphonie.

Concernant les coûts de fonctionnement, ils ont été quantifiés à 21.7 EPT pour le fonctionnement de la crèche, 0.1 EPT pour le service de l'environnement. Le revenu de la crèche est estimé à Fr. 590'000.-- pour des charges de fonctionnement de Fr. 365'000.--.

Un commissaire estime que même s'il remarque un effort pour plus de transparence dans l'exposé des motifs transmis aux Conseillers municipaux, il existe toujours un saucissonnage qui ne fait pas ressortir le futur coût d'exploitation de cette crèche.

Un autre commissaire revient sur le concept d'entreprise totale et rappelle que durant la législature passée, certains manquements, notamment sur les conditions de travail et sur la sécurité, avaient pu être constatés et appelle l'administration à être vigilante sur ces points.

Il est enfin fait mention du point 5 de la délibération autorisant le Conseil administratif à conclure un bail de 25 ans qui engagerait le Conseil municipal sur le crédit de construction. M. Ferraton rassure ce commissaire en expliquant que le bail ne sera pas signé en l'absence d'éléments chiffrés à hauteur de 80 % du crédit de construction.

À l'unanimité, la Commission des finances accepte le crédit d'étude pour l'aménagement d'une crèche dans le bâtiment 3 du quartier de Surville pour un montant de Fr. 209'000.--.

Mme Moyard : comme je vous l'avais dit aux informations, il m'a été indiqué, suite à cette Commission des finances, que certaines questions n'avaient pas trouvé une totale et parfaite réponse et que j'avais donc droit à un deuxième essai ce soir. Ce que je fais brièvement.

Il m'a été indiqué notamment que tout n'était pas parfaitement limpide pour tout le monde sur ce qu'était le privilège de l'immobilier ou, dit autrement, les raisons pour lesquelles les mandats qui vont être octroyés aux différentes entreprises et mandataires sur ce chantier pouvaient ne pas être soumis aux AIMP. M. Dérobert l'a juste rementionné brièvement. C'est la troisième fois dans cette législature que se produit ce mécanisme, c'était la même chose pour la garderie du Petit Prince dans la coopérative l'Habrik et c'était la même chose pour le déménagement de la crèche de Clair-Matin ailleurs dans les locaux appartenant au même propriétaire.

Le principe est assez simple en fait, c'est qu'on n'a pas un pouvoir décisionnel complet, étant donné qu'on s'inscrit dans un projet déjà entamé et beaucoup plus gros que notre part. Donc, nous sommes minoritaires dans le projet. D'autre part, c'était déjà vrai quand on était ppiste, là c'est encore plus vrai parce qu'on est locataire à terme. On est en présence de ce qui s'appelle un marché combiné, c'est-à-dire que le deal avec le propriétaire se fait principalement sur le loyer qui, sur la durée totale du bail, à savoir 25 ans, représente une certaine somme qui est beaucoup plus importante que la somme des travaux que nous allons engager. Or, le droit du bail n'est pas soumis aux AIMP. Et c'est la part largement prépondérante.

Donc, l'ensemble de ces éléments fait que - on avait vérifié la première fois avec un avis de droit, et là je vous fais un résumé du résumé de l'avis de droit - nous ne sommes pas soumis aux AIMP.

La deuxième question – et je réfute le terme de « saucissonnage » qui a été redit là – concerne les montants de fonctionnement, d'une part, en ce qui concerne le budget d'équipements et d'autre part sur les ressources humaines.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

En ce qui concerne le budget d'équipements, effectivement il vous est indiqué dans l'exposé des motifs que le montant prévu des travaux et le montant du futur crédit de réalisation ne comprend pas encore le montant de l'équipement. Pour une raison assez simple, c'est qu'il a été estimé de manière grossière et pas de manière suffisamment précise. De manière pas assez précise à notre goût pour qu'on l'indique, parce que de deux choses l'une, quand on ne le met pas il nous est reproché de ne pas le mettre, si on le met et qu'on n'est pas suffisamment juste, il nous est reproché de ne pas être suffisamment juste.

Donc, on a une idée du montant pour l'équipement qui se situe plus ou moins au tour de Fr. 300'000.--, mais qui ne comprend pas les aménagements extérieurs parce que le travail n'a pas encore été fait, donc le chiffrer aujourd'hui serait complètement infondé. Ce budget d'équipement de Fr. 300'000.— comprendrait le mobilier, le matériel pédagogique, l'équipement informatique, mais pas encore le matériel de cuisine qui n'a pas encore été chiffré, ni les aménagements extérieurs. Et ce montant est pour l'instant basé principalement sur la dernière crèche qu'on a ouverte – pour rappel elle a été pensée avant la municipalisation même si elle s'est ouverte après la municipalisation.

Il y a une composante d'imprécision qui, j'en conviens, peut ne pas être tout à fait agréable. Je vous invite juste à réaliser que pour toutes les précédentes crèches et garderies, cela a toujours été le cas, même bien avant 2020, et que cela avait l'air de ne poser de problèmes à personne, parce que simplement au moment où il y avait l'ouverture d'une crèche, vous votiez dans le budget une subvention, un montant de quelques millions, vous ne saviez pas du tout comment il allait se ventiler et cela ne posait de problèmes à personne. Aujourd'hui, on essaie de faire quelque chose de beaucoup plus précis, je vous l'ai déjà dit, et on est bientôt à bout touchant, je serai en mesure de vous présenter peut-être en juin, sinon en septembre. Nous travaillons sur un guide de conception des espaces de vie et d'éducation pré-scolaire à destination en premier lieu des services, mais qui aura toute une partie financière pour dire, en gros, que quand on fait par exemple une crèche à tant de places, le budget de fonctionnement est cela, le budget des aménagements extérieurs est cela, etc. Cela nécessite un énorme travail de standardisation qui est en cours, qui avance bien, mais qui n'est pas encore totalement terminé.

Par rapport aux RH, là on vous avait mis déjà un certain nombre de choses dans l'exposé des motifs aux pages 8 et 9 ; on vous indiquait le nombre d'ETP nécessaires à la fois pour le service de la petite enfance et les services connexes qui ont un effet mécanique, c'est le service des travaux avec un 10% de technicien et un budget de fonctionnement qui va avec, comme pour n'importe quel bâtiment dont il est en charge, un petit poste de 10% ETP pour le service de l'environnement, vous y avez fait référence ; il en va de même pour un gestionnaire RH au niveau du service des Ressources humaines. D'autres services sont impactés mais pas à raison d'une crèche, toutes les cinq crèches cela produit un effet.

On a refait les calculs pour que vous vous rendiez compte à combien correspondaient 22,7 ETP avec les différentes fonctions et pour cette crèche comme pour d'autres, on arrive à un montant estimé uniquement pour le service de la petite enfance, en budget RH à Fr. 2'458'000.--.

La dernière question était de vérifier que la délibération comprenait bien – je crois que c'était votre souci, Mme la Présidente - votre autorisation pour notre signature du contrat de bail, puisque dès que cela dépasse 12 ans, c'est soumis à votre validation. C'est bien le cas, c'est le dernier point de la délibération que vous allez voter.

Enfin, sur la question du recyclage et des jeux de seconde main, c'est un sujet qui intéresse le service de la petite enfance et sur lequel le service travaille. Ce serait faux de vous dire que c'est notre priorité aujourd'hui vu tout ce qu'il y a à mettre en place, mais cela pose des questions logistiques, financières, pas toutes simples. Cependant, nous faisons très attention à la

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

provenance des matériaux de ce qui est acheté et il y a également une réflexion pour pouvoir travailler sur le moyen et long terme sur des éléments de seconde main ou des jouets recyclés. C'est un travail au long cours, comme un certain nombre de dossiers au service de la petite enfance.

J'espère avoir pu répondre aux différentes questions qui avaient notamment été soulevées à la Commission des finances. Je ferai en sorte soit par ma propre voix, soit par les collaborateurs qui seront présents, pour que vous puissiez avoir dorénavant des réponses en commission à l'ensemble des questions que vous vous posez.

Mme Monod : si je me souviens bien, ma question portait également sur le fait que le bail ne serait signé qu'après l'autorisation de construire, ce qui a été confirmé.

M. Dérobert : je salue le deuxième essai de notre Conseillère administrative qui nous a apporté un certain nombre de précisions et je la remercie. Le groupe PLR, par souci du respect du processus démocratique, aimerait apporter un amendement à cette délibération en supprimant le point 5. En effet, ce qui nous a été dit, que j'ai retranscrit tel quel dans le rapport que je viens de faire de la Commission des finances, par M. Ferraton, le point 5 fait qu'en gros on vous donne l'autorisation de signer ce bail sur 25 ans. Aujourd'hui, on vote un crédit de Fr. 290'000.--, nous n'avons pas de souci avec cela et je pense qu'il faut tout à fait dans ce sens. Par contre, voter ce crédit de Fr. 290'000.— et vous accorder le droit de signer le bail nous met dans l'obligation de faire des travaux, parce qu'on ne va pas payer un bail pendant 25 ans sur des travaux qu'on ne ferait pas.

En effet, pour moi il y a un petit problème de façon de faire : ou on vote l'ensemble avec les aménagements, etc. Ou on décide de faire un crédit d'étude et c'est une étude qui pourrait nous laisser dans la possibilité de refuser le crédit d'investissement une fois cette étude faite.

Aujourd'hui, si on accepte que le Conseil administratif signe ce bail, même s'il le signe après l'autorisation de construire, on sait très bien que les autorisations de construire sont déposées avant le crédit d'investissement, il y a un problème de timing, il y a un problème dans la façon de faire. On aimerait juste que le Conseil administratif nous revienne avec un crédit d'investissement et l'autorisation de signer le bail pour que l'on puisse faire tout en même temps.

Mme Moyard : je comprends votre souci. La réflexion était d'être sûr de ne pas oublier cette clause parce qu'elle a pu être oubliée par le passé. La question, c'est que nous autoriser cela ne veut pas dire nous obliger, donc c'est vrai que cela nous laisse la compétence discrétionnaire de déterminer quand c'est le bon moment. Je n'aimerais pas me retrouver dans la situation où il n'y a pas de séance du Conseil municipal, où il faut en convoquer une en urgence pour faire passer cette délibération parce que pour une raison ou une autre le propriétaire dit qu'il nous faut nous engager maintenant et que s'il n'a pas notre autorisation il ne peut pas s'engager maintenant. Je n'avais pas pensé à cette éventualité. Là, comme cela, a priori, vous me demandez de remettre cet élément dans la délibération du crédit d'investissement. Je ne vois pas fondamentalement de problème avec cela, il peut potentiellement y avoir un problème de timing, mais on fera en sorte que ce ne soit pas le cas. J'espère que vous me faites l'amitié d'éviter de penser qu'on est capable de signer un contrat de bail pour 25 ans en n'étant pas sûr que vous avez donné l'autorisation sur le fond du projet, mais pour vous donner toute quittance sur cette question-là, je ne m'oppose pas à cet amendement. Au pire du pire, si j'ai un problème de délai, je suis sûre que vous viendrez en séance extraordinaire avec grand plaisir.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

Mme Monod : nous allons d'abord voter sur cette proposition d'amendement. Vous ne l'avez pas fait par écrit, mais il est relativement simple. Il s'agit de supprimer le point 5 de la délibération qui consiste à dire :

5. *d'autoriser le Conseil administratif à conclure un bail de type locaux d'activité de la Chambre genevoise immobilière pour une durée de 25 ans, renouvelable tacitement de 10 ans en 10 ans.*

La proposition du groupe PLR est de supprimer ce point.

La proposition d'amendement est acceptée par 14 oui, 4 non, 15 abstentions.

Mme Monod : je vous propose maintenant de voter l'arrêté.

Vu le PLQ de Surville n°29'885 adopté par le Conseil municipal en 2013, prévoyant la construction de 20 nouveaux bâtiments dans le quartier de Surville ;

Vu la proposition du Conseil administratif acceptée par le Conseil municipal le 25 mai 2023 pour l'acquisition d'une surface en PPE au rez-de-chaussée et 1^{er} étage du bâtiment 12 du PLQ de Surville et informant des potentiels pour d'autres espaces de vie et d'éducation préscolaires (EVEP) dans le même périmètre ;

Vu l'opportunité d'implanter une deuxième crèche dans le quartier de Surville ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e, l et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 22 janvier 2024 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 31 janvier 2024 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 209'000.-- destiné à l'aménagement d'une crèche dans le bâtiment 3 du quartier de Surville ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
3. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
4. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;*

L'arrêté amendé 352A-24.02 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

- b) **Transition énergétique à Lancy – Assainissement de l'éclairage dans sept écoles – Crédit d'investissement (Fr. 2'665'525.--) (355-24.01) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 22 janvier 2024 (Mme Mariantonia ROSSET), et rapport de la Commission des finances, séance du 31 janvier 2024 (M. Thierry DEROBERT)**
- =====

Mme Rosset présente le sujet : ce projet concerne un crédit d'investissement de Fr. 2,6 millions pour l'assainissement de l'éclairage dans sept écoles à Lancy. L'objectif principal est de réduire la consommation énergétique et les coûts, tout en améliorant la qualité de l'éclairage, en le remplaçant par des solutions plus économes et efficaces, conformes aux normes énergétiques les plus élevées.

Les enjeux de ce projet incluent l'engagement en faveur de l'environnement, l'amélioration du confort des enseignants et des élèves grâce à un meilleur éclairage, la diminution de la consommation énergétique, et par conséquent, la réduction des coûts financiers qui en résulte.

Les écoles ciblées (école en Sauvy, des Palettes, de la Caroline, Tivoli, des Morgines, Bachet de Pesay, Cérésolle et l'école du Petit-Lancy) sont actuellement dotées de luminaires vétustes et non conformes, entraînant des dépenses énergétiques superflues, particulièrement dans les couloirs et au sous-sol.

Une étude approfondie a été réalisée pour chaque salle de classe. La solution préconisée propose une distribution de la lumière conforme aux normes. Les espaces tels que les couloirs ou la piscine ont fait l'objet d'une attention particulière. Enfin, l'objectif est d'améliorer l'éclairage tout en réduisant la consommation grâce à un système de gestion peu complexe pour chaque classe.

Le budget de 2,6 millions couvrira le remplacement des luminaires, l'installation et les travaux connexes. Des subventions cantonales, gérées par les Services Industriels de Genève (SIG), contribueront au financement, avec un retour sur investissement prévu entre 11 et 24 ans en fonction des économies d'énergie.

Le projet, budgétisé sur trois ans, couvrira plus de 1500 points lumineux et 160 salles de classe, regroupées par pôles scolaires pour une gestion plus efficace des travaux.

Le cahier des charges sera finalisé au premier trimestre de l'année en cours, permettant un appel d'offres. Les travaux débuteront en 2025, avec un calendrier étendu jusqu'au quatrième trimestre de 2026.

La Commission des travaux a approuvé à l'unanimité ce crédit d'investissement.

M. Dérobert présente le sujet : le projet présenté par M. Ferraton s'inscrit dans la stratégie énergétique de la Ville de Lancy, visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux et à promouvoir la sobriété énergétique.

Ce projet prévoit le remplacement de 1500 luminaires vétustes dans les salles de classe, les couloirs et autres parties communes de sept écoles de la ville. Cette initiative vise à améliorer l'éclairage, offrir davantage de confort et mettre aux normes les installations, ce qui entraînera une réduction des frais d'entretien.

L'investissement nécessaire s'étale sur une période de 3 ans, avec des subventions attendues à hauteur de 3% du coût total. Les retours sur investissement varient en fonction de l'état des équipements dans chaque école. Les travaux seront principalement planifiés pendant les

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

périodes de vacances, et il est envisagé que certaines parties soient réalisées par la Commune, une étude de faisabilité étant en cours à cet égard.

Un commissaire s'étonne du poste de divers et imprévus. Celui-ci a été ajouté pour couvrir d'éventuels dégâts annexes, avec une estimation de 10% du coût total des travaux.

Un autre commissaire invite l'Administration à mener une réflexion sur le recyclage, afin d'éviter le débarras d'éléments qui pourraient être réaffectés à de futurs projets.

Enfin, à une question, il est répondu que l'administration a pour objectif d'uniformiser les systèmes et de ne pas les multiplier.

À l'unanimité, la Commission des finances accepte le crédit d'investissement pour le projet de transition énergétique à Lancy – Assainissement de l'éclairage dans sept écoles pour un total de Fr. 2'665'525.--.

M. Yilmaz : une question avait été posée en commission concernant un calcul qui semblait faux concernant l'école de la Caroline. J'aimerais savoir si des précisions pourraient être amenées concernant ce point.

Mme Moyard : c'est une précision de mémoire parce qu'on a réglé cela, notamment avec M. Fischer, juste à la fin de la séance. Il n'y avait pas de réelle erreur sur les chiffres, il y a une présentation qui peut porter à confusion. Les calculs sont justes mais c'est le libellé des colonnes qui n'est pas absolument fabuleux en faisant croire que la TVA est portée au mauvais endroit. En fait, c'est le montant hors taxes qui est faux parce qu'il est indiqué sans tenir compte de l'AMO à 15% ou sans tenir compte du divers et imprévus. Quand on a l'habitude de voir cela, la différence entre la colonne hors taxes et la colonne TTC, on veut que cela soit juste 8,1% et si c'est plus que cela, on se demande quel est le problème. En fait, toutes les colonnes ne tenaient pas sur la page et donc il n'aurait pas dû prendre la colonne HT, il aurait dû prendre celle d'après qui disait : HT plus divers et imprévus plus AMO. Par contre, le montant TTC et c'est bien celui qui vous intéresse, il est juste, il comprend la TVA, les divers et imprévus et l'AMO. J'ai revérifié les calculs directement à la sortie de la commission et j'ai demandé à mon collaborateur de ne plus faire cela pour les prochaines fois.

Mme Monod : pour ceux qui ne sont pas en Commission des travaux, AMO veut dire Assistance à maîtrise d'ouvrage.

Si plus personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de passer au vote de l'arrêté.

Vu l'engagement de la Ville de Lancy à mettre en place une politique énergétique durable ;

Vu les directives de la législation cantonale et les objectifs ambitieux du Plan climat lancé en ;

Vu la réduction de la consommation énergétique et l'amélioration significative de la qualité de l'éclairage qu'engendra ce projet ;

Vu l'étude réalisée par Ilico, mettant en lumière les besoins urgents de rénovation pour une performance énergétique accrue et une meilleure qualité d'éclairage ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

Vu le rapport de la Commission travaux, séance du 22 janvier 2024 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 31 janvier 2024 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 2'665'525.-- destiné à l'assainissement de l'éclairage des écoles du Petit-Lancy, de la Caroline, des Morgines, du Bachet, Cérésolle, des Palettes et Tivoli ;*
2. *de comptabiliser chaque investissement dans le compte des investissements, sous la rubrique 2170.50600, puis de le porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 2170.14060 ;*
3. *de financer partiellement ce crédit par plusieurs subventions du programme éco21, pour un total d'environ Fr. 60'000.--, détaillé ci-après, sous la rubrique 2170.63400 ;*
4. *d'amortir chaque investissement dès l'année de sa première utilisation (estimée entre 2024 et 2026, au moyen de 10 annuités, sous la rubrique 2170.33006 ;*

L'arrêté 355-24.01 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

- c) Délibération autorisant le Conseil administratif à conclure l'acte authentique en lien avec la mise en œuvre du PLQ 29'758 et approuvant la constitution d'une servitude sur le domaine public communal no 3832 (avenue Curé-Baud) (353-24.01) – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 29 janvier 2024 (Mme Kristine BEUN)**

=====

M. Innocenti, en l'absence de Mme Beun, présente le sujet : l'administration passe par le Conseil municipal afin que le Conseil administratif puisse signer l'acte. En effet, le PLQ ne prévoyait pas la servitude qui vient grever le domaine public et est donc dit "à charge", ce qui nécessite une délibération du Conseil municipal. Il s'agit d'une servitude d'empiètement au sous-sol de palplanches et de canalisations. Elle est en lien avec la DD des trois immeubles situés dans le PLQ, juste au nord du PLQ 30123.

Les SIG avaient pour projet d'implanter un local aux Palettes, dont le mandataire était le même que pour les trois immeubles. Le chantier a connu quelques modifications qui ont entraîné l'installation de palplanches (ou parois berlinoises, ce qui permet un terrassement de moindre emprise) en sous-sol. Par ailleurs, le GESDEC a demandé de les maintenir pour prévenir les échanges avec la nappe phréatique.

La servitude précise les responsabilités et charges des ouvrages en sous-sol. Tout est supporté par la SI EN SAUVY SA.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

La servitude étant inférieure à 1'000m², elle nécessite (depuis une année) un arrêté du Conseil d'État, plutôt qu'une loi du Grand Conseil, ce qui a incité l'administration à choisir l'option proposée ce soir.

Il s'agit d'un développement privé mais induit par le CAD des SIG, qui ont pris en charge la facture mais ont argumenté l'intérêt public pour qu'elle soit nulle.

Les SIG n'étant pas soumis à la taxe d'occupation du domaine public, l'acte est entre la commune et le privé qui, lui, est soumis à la taxe. Si une exonération est de mise, elle devrait être incluse dans la délibération. L'administration vérifiera car la procédure de taxation étant séparée, il faudra tout de même vérifier qu'il est possible de déroger explicitement aux tarifs d'empiètements. L'administration se renseignera donc et intégrera le point à la délibération le cas échéant, sans quoi il sera traité comme point d'information à la prochaine commission.

La Présidente donne lecture du texte de la délibération.

Par 11 voix pour, soit à l'unanimité, la délibération est approuvée.

M. Bonfanti : à la question d'un commissaire sur la décision de non-perception de la taxe d'empiètement sur le domaine public communal, cette décision étant une décision du Conseil administratif, elle n'a pas besoin de figurer dans la délibération du Conseil municipal. Le Conseil municipal délibère uniquement sur la constitution ou non de la servitude (art. 30 al. 1 let k LAC). Cette délibération n'a pas pour objet l'éventuelle taxe à percevoir lorsque, comme ici, la servitude porte sur le domaine public.

Il n'y a donc pas besoin d'intégrer cet élément dans la délibération.

Mme Monod : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons passer au vote. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un vote à majorité qualifiée, donc je prendrai part au vote, et elle se monte ce soir à 18.

Vu la délibération du 25 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a autorisé le Conseil administratif à conclure certains actes authentiques afin notamment d'éviter de le surcharger avec des délibérations portant sur des objets qu'il avait déjà discutés et approuvés et qui ne nécessitaient pas l'ouverture d'un crédit spécifique ;

Vu le projet d'acte authentique du dressé le par Me Claude Terrier, qui prévoit la constitution, en faveur de la parcelle n°5376 de la commune de Lancy, propriété de la SI EN SAUVY SA, à charge de la parcelle n°dp3832, relevant du domaine public communal, d'une servitude d'empiètement de palplanches et de canalisations en sous-sol, d'une surface de 69.80 m², dont le propriétaire du fonds dominant conservera en conséquence la propriété, respectivement les profits, risques, charges, l'entretien et responsabilité ;

Vu que cette opération foncière ne ressort pas du plan localisé de quartier n°29'758 « Chemin des Rambossons, entre l'avenue du Curé-Baud et le chemin des Semailles » adopté par le Conseil d'Etat le 13 novembre 2013 ;

Que dans ces circonstances, il est nécessaire que le Conseil municipal approuve l'opération foncière précitée;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 4, alinéa 2, lettre b de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 29 janvier 2024 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *D'approuver l'opération foncière suivante résultant de l'acte authentique dressé par Me Claude Terrier :*
 - *Constitution, en faveur de la parcelle n°5376, en charge de la parcelle n°dp3832, relevant du domaine public communal, d'une servitude d'empiètement de palplanches et de canalisations en sous-sol, dont le propriétaire du fonds dominant conservera en conséquence la propriété, respectivement les profits, risques, charges et responsabilité.*

2. *D'autoriser en conséquence le Conseil administratif à conclure l'acte authentique concrétisant les opérations foncières précitées.*

L'arrêté 353-24.01 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

d) Motion « Bougeons avec le marché de Noël » (M098-2023) - Rapport de la Commission de la culture, communication et promotion économique, séance du 30 janvier 2024 (M. Vincent MAYER)

=====

M. Mayer présente le sujet : M. Tortosa, responsable des marchés, présente l'historique du marché de Noël à Lancy, une des trois plus grandes manifestations de la Ville de Lancy:

- Aula En Sauvy
- Place 1^{er} août (2017-2019)
- Pont Rouge (depuis 2021)

Les demandes de stands augmentent chaque année, preuve de la bonne santé de cette manifestation.

Actuellement, 30 chalets, 1/3 pour la nourriture, 90% tenus par des Lancéens ou des Lancéennes ou des acteurs actifs sur la Ville de Lancy. Les horaires sont élargis (4 jours). La fréquentation visée est de 500 personnes par jour.

En semaine, l'ambiance est plutôt afterwork, le week-end, elle est plutôt familiale.

M. Hasler précise ensuite les éléments techniques.

Pont-Rouge est très intéressant, car le marché de Noël nécessite beaucoup d'électricité ; par comparaison, c'est le même besoin que pour le festival Mai au Parc.

Pour la sécurité, Pont-Rouge offre une très grande accessibilité, notamment les services d'urgence ont un accès facilité, de même que les livraisons.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

Un.e commissaire indique que la motion est intéressante et l'idée de changer de lieu, notamment au Petit-Lancy, pourrait être mise en place tous les 3 ans.

M. Bonfanti explique que Pont-Rouge est le seul lieu possible pour une telle manifestation. Il faut une accessibilité du SIS, il faut de la place, bref, c'est compliqué. Par ailleurs, Pont-Rouge est le pôle économique de la commune. C'est aussi un lieu central entre le Petit-Lancy et le Grand-Lancy.

Un.e commissaire souligne l'intérêt du lieu, et propose de plus et mieux communiquer, ce que le magistrat reconnaît, malgré les améliorations déjà notables d'année en année.

Un.e commissaire insiste sur le fait qu'il serait intéressant de vérifier si d'autres lieux sont disponibles, quitte à redéfinir ensuite la taille par rapport au lieu, ce à quoi le magistrat répond qu'une diminution de la taille du marché de Noël générerait des déceptions et de plus serait moins intéressant pour les exposant.e.s puisque plus il y a de monde et mieux c'est.

Le vote sur la motion est ensuite demandé : Pour : 2 ; Contre : 8 ; Abstention : 1

M. Dérobert : même si le PLR était très favorable à cette motion, évidemment il en est l'auteur, on remercie les services et le magistrat de nous avoir apporté un certain nombre de réponses. On regrette en effet le fait que ce marché de Noël ne puisse se passer presque qu'à la place de Pont-Rouge, mais si des problèmes techniques nous l'imposent, on le comprend, malgré qu'on le regrette.

J'imagine que cette motion sera refusée, mais on a quand même eu un certain nombre d'éléments de réponse qui nous permet de savoir pourquoi cela se passe comme cela.

M. Couto : le groupe MCG ne va pas soutenir cette motion, non pas en critiquant l'idée, elle était bonne, mais par le fait que du point de vue technique, il est assez complexe de changer de place chaque année, il y a des endroits qui ne sont pas très adaptés pour mettre toutes ces petites maisons, pour les exposants. On n'est pas contre l'idée, mais sur le fond, c'est une chose qui n'est pas très pratique à mettre en place.

Mme Monod : merci M. Couto. Y a-t-il une autre demande de prise de parole ? M. Bonfanti, je vous passe la parole.

M. Bonfanti : je vous remercie M. le Président.

Mme Monod : Madame, s'il vous plaît.

M. Bonfanti : excusez-moi, Madame la Présidente.

J'aimerais dire à M. Dérobert que je regrette avec lui cette situation. On a une commune qui s'est fortement développée dans les années 70 et qui s'est développée surtout avec des quartiers de type dortoirs. On n'a pas imaginé ce qui a été fait à Carouge pour des questions historiques, ou en ville de Genève, voire dans d'autres communes, c'est-à-dire la question des espaces publics.

On a construit, on a la place du 1^{er}-Août, mais qui est la seule place actuellement avec celle de Pont-Rouge. Et encore, la place du 1^{er}-Août, il faut s'en rappeler, il y a encore 15 ans on y circulait encore en voiture, ce n'était pas une vraie place. La place des Ormeaux, tout le monde sait que ce n'est pas une place, tout le monde peut y circuler en voiture sans difficulté. On a trois ou quatre stands pour le marché deux fois par semaine, mais cela s'arrête là. Donc, on n'a pas de vraie place fermée à la circulation et qui permet de recevoir ce type d'événements.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

L'idée est de travailler ces prochaines années à la constitution d'espaces publics qui permettront de recevoir ce type d'événements. Donc, on n'est pas du tout fermé à délocaliser ce marché de Noël, mais tant qu'on n'aura pas un espace qui permette de le recevoir, ce sera compliqué.

Potentiellement, avec la future patinoire qui se réalisera du côté de la Chapelle, il y aura peut-être une esplanade qui permettra de recevoir ce marché de Noël, mais on aura d'autres soucis, c'est-à-dire qu'on aura un événement qui sera très ex-centré par rapport au territoire lancéen et tous ceux qui sont du côté du Petit-Lancy auront des difficultés.

Si on fait une analyse multicritère de la localisation de ce marché, on constate qu'on coche pratiquement tous les points verts. On se rend compte qu'il est bien localisé en son centre et que ce sont plutôt des points positifs.

On a retenu cet élément et on travaillera ces prochaines années à avoir des espaces publics qui permettent de recevoir ce type d'événements, mais pour l'instant ce n'est pas le cas.

Mme Monod : M. Fischer, vous voulez prendre la parole ?

M. Fischer : M. Bonfanti a répondu à ma question qui était de savoir si l'on pouvait prévoir cela dans le futur développement des quartiers et on vous remercie de votre réponse.

Mme Monod : s'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vous propose maintenant de passer au vote de la motion.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- 1. Identifier de nouvelles places potentielles pour accueillir le marché de Noël*
- 2. Organiser les prochains marchés de Noël en renouvelant chaque année son emplacement et en effectuant un tournus des emplacements précédemment identifiés.*

La motion M098-2023 est refusée par 27 non, 0 oui, 6 abstentions.

* * * * *

Mme Monod : les rapports de commission feront partie intégrante du procès-verbal et ne seront pas lus.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**10) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 22 JANVIER 2024 –
RAPPORTEURE : MME MARIANTONIA ROSSET****Divers**

=====

Un/une commissaire désire être tenu-e informé-e de l'avancement de l'organisation du service. Mme Moyard annonce que quatre nouveaux postes ont été votés avec des renouvellements en cours. Le recrutement du chef de service travaux est terminé. Il débutera le 1er avril en transition avec l'actuel pendant au moins 4 semaines. Des recrutements pour d'autres postes

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

sont en cours, dont un technicien en énergie déjà pourvu depuis le 1er février. La réorganisation propose un responsable de pôle pour chaque domaine, mais les choix ne sont pas encore finalisés.

**11) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 29 JANVIER 2024 –
RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN****a) Tronçons 30 km/h (jour/nuit) : retour sur les demandes de la Ville de Lancy et réponses
du Canton**

=====
Ce point est à l'ordre du jour suite à la demande d'un commissaire lors de la précédente séance notamment sur l'état des lieux des demandes de la commune et des réponses formulées par l'OCT, ainsi qu'un retour sur l'ensemble de la stratégie 30km/h qui prend place sur le canton. *(La diminution de vitesse s'inscrit dans la stratégie cantonale de réduction du bruit routier)*

Le but est de diminuer le bruit généré par le trafic routier de jour comme de nuit (horaire de nuit : période entre 22h et 6h), mis à part d'autres aménagements divers comme le revêtement phonoabsorbant (les revêtements phono-absorbants sont utilisés sur les tronçons limités à des vitesses plus élevées que 30km/h comme sur la route du Grand-Lancy).

La consultation sur ce sujet a débuté au printemps 2021 et les mesures font l'objet d'enquêtes publiques, puis un arrêté est proposé (où des recours sont possibles le délai étant au 5 février 2024).

Précisons également que de grandes associations de transport se sont mobilisées pour discuter des mesures avec l'État.

A la suite de certains recours, des modifications sont intervenues à Lancy avec les vitesses de jour (dont la situation est présentée à juin 2022). Différents régimes avaient été établis, ainsi que deux zones de qualités différentes, qui ont fait l'objet de la loi pour une mobilité plus cohérente (LMCE). Certaines zones font donc l'objet d'une plus grande attention et sensibilité dans la manière de les aborder dont :

- la Z1 : zones particulières (encadrée dans le projet de loi)
- la Z2 : Zones pré-bâties où le transit sera restreint et les régimes limités, (la zone 2 LMCE sera étendue du côté de la Chapelle).

Concernant les mesures de nuit : l'évolution intéressante entre juin, octobre et décembre montre une tendance à la pacification (la plupart des régimes ont été revus sauf les grands axes de la ceinture urbaine et certains tronçons comme la diminution du bruit routier sur la route du Gd-Lancy entre le carrefour et Pont-Rouge),

Quelques tronçons ont été modifiés de façon drastique (car entre les tronçons droits et l'absence de régulation par feux, les excès de vitesse et démarrages bruyants sont nombreux; cette sensibilité ayant été remontée par la population) à la satisfaction de la commune, surtout dans les réseaux de quartier : la zone 30km/h s'étant fortement agrandie.

Les grands axes restent sur du 50km/h à 60km/h, comme sur la route du Grand-Lancy (demande classée par le GC) vers les Mérinos.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

Concernant sur le secteur Palettes/Curé-Baud, la réduction sera effective prochainement. La zone du tronçon depuis Confignon n'a pas été intégrée dans la stratégie par l'OCT, ce qui a surpris Lancy.

Concernant les mesures de bruit, celles-ci seront réalisées aux alentours du quartier de Pont-Rouge et Mérinos (dans le cadre de l'assainissement).

Enfin, l'administration avait été surprise par le fait qu'aucune mesure n'ait été prise dans un quartier nouvellement réalisé (le SABRA décidera quels éléments seront pris en compte, mais l'administration a signalé les immeubles plus anciens dans une proposition faite en séance technique).

Précisons qu'il est prouvé que ralentir de 50km/h à 30km/h impacte véritablement le bruit, avec une plus grande vigilance au niveau des usagers.

b) PLQ des Passereaux no 30123 Secteur Semailles, enquête publique

=====

Le PLQ des Passereaux (situé dans un ancien tissu-villas du quartier des Semailles, entre l'avenue Curé-Baud, l'avenue des Semailles et le chemin des Rambossons) a été préavisé par le Conseil municipal et validé par le Conseil d'État. A la suite des discussions avec les représentants de l'association des Passereaux et leurs habitants, il a été décidé que le PLQ ne répondait pas aux attentes et besoins de la population, qui demandait qu'il soit abrogé, retravaillé et reposé sous la forme d'un nouveau PLQ.

Enfin, en décembre 2023, la révision du projet du PLQ 30123 est finalisée, les plans et documents ayant été adaptés.

L'extension d'En-Sauvy sera effectivement créée plus tard vers l'école.

En parallèle, l'indice de densité du sol a été légèrement révisé à la hausse, de 1,3 à 1,5.

Après quelques années de travail, le plan qui a passé l'enquête technique ressemble beaucoup au plan intermédiaire précédent, sans la galette/bâtiment central initial (avec un IUS de 1,5). Elle prévoit environ 13'000m² de logement contre 1'500m² de surfaces d'activité. Les aires d'implantation A et B sont mixtes, avec des activités au rez-de-chaussée et des logements dans les étages. Le bâtiment C est entièrement dédié au logement. Les gabarits sont au maximum de 20m, soit R+5.

Un travail important a donc été réalisé par l'OU et les propriétaires du site, dont la Ville avec 955m² localisé dans un bâtiment (certains souhaitent rester et développer et d'autres vont vendre leurs droits à bâtir), pour se coordonner et développer un PLQ qui répond le mieux aux attentes et éviter les oppositions par la suite.

Le règlement du PLQ est assez ambitieux en termes de traitement des espaces extérieurs et des toitures et prévoit des surfaces végétalisées, des panneaux photovoltaïques et une partie de toits accessibles au public avec des espaces communs pour amener une dynamique aux bâtiments et y favoriser la vie sociale.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

Du stationnement est prévu en sous-sol avec parking (l'entrée s'effectuera par le chemin des Semailles) avec des places vélo (400 places prévues), 120 places pour véhicules motorisés (les ratios sont plus bas et calculés sur la base de la surface avec 0,5 place par 100m² de logement) et 26 pour les deux-roues.

Il n'y aura pas de sous-sol supplémentaire, notamment par la présence de la nappe phréatique qui serait touchée par un niveau supplémentaire (comme le PLQ de la boucle des Palettes). Précisons que le nouveau règlement sur les ratios de stationnements est pris en compte.

L'emprise peut être modifiée, notamment compte tenu des ratios de stationnement relativement bas (le SAT est donc encouragé à diminuer cette emprise au moment des autorisations de construire, voire encore lors de la phase d'approbation du PLQ.

L'emprise du parking permet de libérer une poche de pleine terre au centre et d'y créer un espace végétation dense avec des arbres, une grande plus-value.

Les cessions au domaine public communal (demandées) se situent en dehors des emprises des dalles de parking privé. Il s'agit effectivement d'un enjeu à faire entendre en séance publique). Une "chambre verte"/un espace végétalisé (indiquée par le PDQ), sera présentée une fois le projet des Rambossons complété.

Un autre élément à mentionner est la demande pour des servitudes de passage qui permettent de traverser le site en tous sens et maintenir la perméabilité présente aux Semailles.

Au final, le plan a fait l'objet d'une enquête technique qui pourrait amener quelques adaptations légères, mais la suite est véritablement l'enquête publique, soit la soumission aux riverains.

La commune organise une séance d'information ouverte au public le 14 février à 18h30 à l'Espace Palettes avec l'OU et le SAT afin de présenter le plan (pendant les 30 jours de l'enquête publique) et répondre aux questions. La séance permettra aussi d'annoncer et amorcer l'enquête publique officielle.

La population alentour recevra un tout-ménage ou une affiche dans leur immeuble pour être informée de l'enquête publique et des invitations à domicile seront distribuées aux riverains dans un périmètre défini dans le plan directeur des Semailles.

c) Mandat d'études parallèles avenue des Morgines 2-4-6

=====

Le bâtiment de Lombard Odier (situé à la croisée de la route du Pont-Butin et de la route de Chancy) est un bâtiment d'affectation administrative selon le PLQ 27-477A, dans une zone de développement 3. Lombard Odier va prochainement quitter la commune et a vendu le bâtiment à AXA Winterthur, qui a déposé une demande de renseignement en 2020 en vue d'une conversion en projet de logement par l'intermédiaire d'une démolition et reconstruction.

La demande avait été refusée en 2020 par l'OU, et la Ville avait formulé des demandes de compléments suggérant une reconversion plutôt qu'une démolition.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

La recommandation de la Ville et de l'État était de passer par un concours. Les propriétaires sont revenus en 2023 avec la proposition d'un mandat d'études parallèle (MEP) qui établit la reconversion plutôt que la démolition/reconstruction (l'ossature du bâtiment restera). Le PLQ fige l'affectation et doit être abrogé pour permettre du logement.

Le projet présente donc des opportunités, comme l'attribution prioritaire pour les Lancéens (voir motion 052-2022). Par contre, il est prévu de n'avoir que du locatif en loyer libre et pas de PPE. Il y aura un fort potentiel d'animation et d'activation des rez-de-chaussée. De plus, une couture pourrait être améliorée le long de l'avenue des Morgines.

Le MEP est actuellement au stade d'élaboration du cahier des charges (publié fin février). Comme il s'agit du début du processus, les discussions avec les développeurs ne sont pas terminées et les acteurs impliqués sont ouverts aux propositions.

Au niveau du Concours, les concurrents auront quelques mois pour préparer leurs propositions et un premier dialogue les 4 et 5 juin sera suivi d'un deuxième fin novembre, avec la possibilité d'un troisième si nécessaire.

La Ville de Lancy sera représentée dans le collège d'experts du MEP par M. Bonfanti pour le Conseil administratif et M. Fischer pour le Conseil municipal, avec MM. Mégroz et Da Silva en tant que suppléants (les places avaient été annoncées lors de la dernière séance de commission en décembre avec un délai jusqu'au 15 janvier et seuls deux candidats se sont présentés. Le PLR a proposé M. Fischer (qui a le droit de vote présent au CM depuis le début de la législature et possède des compétences techniques intéressantes pour le MEP) et le Parti socialiste M. Mégroz).

Le planning général du projet est complexe, avec notamment un concours et une procédure d'abrogation en parallèle. En outre, la fiche thématique E du PDCom impose qu'une DD qui déroge à un PLQ soit soumis à une concertation et au vote du Conseil municipal.

Dès le mois prochain, le l'OU va initier la démarche d'abrogation. Au début 2025, le projet sera soumis au préavis du Conseil municipal. La dépose de la demande d'autorisation de construire est envisagée pour 2025, si Lancy donne son accord pour la dérogation de l'élaboration d'un PLQ.

Précisons que dans les zones de développement, le terme "loyer libre" est utilisé quand il ne s'agit pas de logement d'utilité publique (LUP). L'OCLPF ne va cependant pas contrôler les prix de location car il s'agit d'une reconversion et d'une surélévation. Les deux étages supplémentaires ne seront pas soumis à la LDTF, tout comme le reste de l'immeuble.

Il s'agit d'une zone de développement locative avec un contrôle de 10 ans sur le loyer d'appartements nouvellement créés, qui s'exerce normalement en parallèle d'un contrôle LDTR, en lien avec les transformations et rénovations.

Cependant, il revient à l'État de procéder au contrôle des loyers étant donné que la loi l'impose et qu'il n'existe pas de raison d'y déroger.

Les deux contrôles devraient s'appliquer pour ces nouveaux logements transformés mais le fait est que l'OCLPF n'en applique aucun. La Ville devra signaler avec force ce manquement auprès de l'OCLPF et du magistrat cantonal : l'article 4a est très clair sur la répartition en trois tiers de LUP, ZDloc et loyer libre, ce qui n'est pas le cas dans ce projet.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

Ces deux aspects de contrôle des loyers et de répartition seront à porter auprès du département lorsque la confirmation que le projet s'oriente dans ce sens sera reçue.

Il y aurait 180 logements et les écoles de la Caroline et des Morgines absorberont les nouveaux élèves. Il n'y aura pas de crèche (trop contraignante) mais il restera la possibilité d'insérer une animation socioculturelle.

Par ailleurs, le PLQ de l'Ancien-Puits à proximité est encore en phase d'étude et a fait l'objet d'une demande d'insertion d'un groupe scolaire.

d) Divers

=====

La Présidente propose que la séance de commission prévue le 30 mai soit déplacée au lundi 13 mai, ce qui est accepté par les commissaires.

Concernant le passage-piétons sis entre le 26, ch. des Fraisiers et le parc à chiens, il a été recouvert en partie par des marquages de places de stationnement. La question se pose de savoir si le passage-piétons ou la place de parking fait foi et devra être posée en Commission des travaux.

Concernant le projet d'agglomération 4 (soit sa quatrième version), certains projets (des reliquats et des mesures issues des trois premières) n'ayant pas été réalisés mais dont la Confédération avait accordé des montants, il serait judicieux de déterminer les mesures qui restent à réaliser, et leur délai (notamment afin de savoir s'il est possible d'effectuer une recherche des projets d'agglomération précédents à Lancy et les risques de perte des subventionnements fédéraux liés).

Concernant la gouvernance du vallon de l'Aire et en particulier les continuités piétonnes (une fiche du PDCom mentionnant un certain nombre d'éléments, dont l'accueil du public).

Il existe la volonté de décroisonner et de relier les communes en créant notamment des continuités cyclistes.

L'EDD gère la continuité du bord de l'Aire et le SAT a fourni un diagnostic foncier sur les deux côtés de la rive sur divers points de servitudes ou de blocages.

Cependant, le chemin prévu ne se prête pas aux cyclistes car il fait 30 à 40 centimètres de large et s'inscrit donc plutôt dans une continuité piétonne et est même qualifié de "sente" (plus petit qu'un sentier), pour respecter le milieu forestier.

De plus, le projet a été mis au ralenti car d'autres priorités priment au service de l'environnement et les ressources dédiées ont été réallouées à d'autres projets.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024**12) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE – SEANCE DU 29 JANVIER 2024 –
RAPPORTEURE : MME MONICA DE VECCHI****a) Présentation du « Projet 62 »**

=====

« Projet 62 » est un projet co-participatif, cité en tant qu'exemple notable de partenariat impliquant les secteurs public, privé, associatif et participatif. La problématique des jeunes, notamment dans le quartier des Palettes, est centrale dans la réflexion du service social ces dernières années. Plusieurs actions ont déjà été entreprises pour impliquer les jeunes et redonner une image plus positive à ce quartier. « Projet 62 » s'inscrit dans la poursuite de ces démarches. L'objectif est également de mettre en lumière le travail accompli par les collaborateurs sociaux, la maison de quartier et son comité, en mettant en avant les aspects positifs, et non uniquement les problèmes.

Le projet est parti de la volonté de modifier la vocation de l'allée 62-64, particulièrement délabrée. En concertation avec la Régie et le propriétaire, la décision a été prise de fermer et d'imperméabiliser cette allée, transformant l'entrée de l'allée 62 en une arcade. Le propriétaire a proposé de louer à la Ville de Lancy prioritairement cet espace pour en faire un projet, s'inscrivant ainsi dans la démarche globale du quartier. A savoir que cette démarche est communautaire, visant l'ensemble des habitants du quartier, et pas seulement la jeunesse. Une collaboration importante s'est mise en place entre la maison de quartier et la Ville de Lancy. Le projet en tant que tel comprend la création d'un espace dédié à un atelier de réparation et une bibliothèque de prêt d'objets, gérée par la coopérative La Manivelle. Une équipe sur place, comprenant un gestionnaire, des jeunes stagiaires et des personnes en réinsertion, sera disponible pour conseiller et aider à obtenir l'objet nécessaire.

A savoir qu'un second espace est prévu, dont le développement serait envisagé dans un second temps. Il s'agit de l'Espace 78, anciennement café-communautaire, situé au 78 de l'Étoile-Palettes.

Les jeunes seront impliqués dans les aménagements intérieurs qui nécessiteront du travail. Les jeunes seront également intégrés dans la gestion de la bibliothèque d'objets, les brigades de nettoyage.

L'objectif est de développer en travaillant avec les ressources du quartier, en valorisant ce qui se fait. Dans la bibliothèque d'objets, il est possible de mélanger un public adulte avec un public jeune et de favoriser l'insertion de tout le monde, notamment les femmes.

La Ville de Lancy et la FASE gèreront conjointement les jeunes, qui seront pris sous la houlette de « jobs-repères ».

Il est à relever que ce projet s'inscrit dans une collaboration plus large : un comité de pilotage a été mis en place, comprenant le service des affaires sociales, l'unité de développement durable, La Manivelle, le service de la culture, et d'autres acteurs. Pour exemple, l'engagement actuel dans l'occupation des locaux n'étant qu'à 50%, des artistes sont recherchés pour occuper ces espaces lorsqu'ils ne sont pas utilisés par « projet 62 ». L'idée est d'éviter que les locaux soient vides la moitié du temps et de les valoriser avec des activités artistiques qui contribuent à la vie du quartier. La police municipale est un partenaire complémentaire, pour la coordination des actions sur le terrain.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

Concernant le financement, un appel à projets a été lancé sous le département de la cohésion sociale de l'État de Genève, obtenant un premier montant de Fr. 50'000.-- en 2021. Lors du second appel à projets, en mettant en avant la diversité et la valorisation des femmes, un nouveau montant de Fr. 50'000.-- a été obtenu. La fondation Leenaards a contribué à hauteur de Fr. 50'000.--, et Hans Wilsdorf a accordé Fr. 30'000.--. Le loyer de l'Arcade est pris en charge par la Ville de Lancy, après une négociation à la baisse sur deux ans. Certains fonds obtenus, tels que Leenaards, seront renouvelables, tandis que d'autres ne le seront pas. Le financement futur de Wilsdorf dépendra du bilan et des résultats. Le projet est actuellement en phase pilote de deux ans, et l'équipe espère que les habitants contribueront sensiblement lors de l'emprunt d'objets, même si cela ne couvrira pas l'ensemble du projet.

Le projet est à l'heure actuelle prêt à démarrer. Le processus d'engagement pour trouver un gestionnaire qui encadrera et animera l'espace à 50%, tout en recevant la formation de la Manivelle. L'espace devrait ouvrir en avril 2024. Il s'agit d'un emploi de réinsertion qui sera géré par *contact-emploi-jeunes*.

L'objectif principal de ce projet est que cet espace favorise le dialogue et la collaboration entre les différentes populations, encourageant les échanges intergénérationnels et l'apprentissage mutuel entre les habitants.

b) Désignation d'un représentant du Conseil municipal à la maison de quartier du Plateau

=====

En préambule, le Président propose que les commissaires qui représentent les différentes maisons de quartier fasse des retours lors des prochaines commissions, soulignant l'importance d'entendre leur expérience et de suivre les enjeux. Il contactera les commissaires concernés prochainement.

M. Mégroz se porte candidat pour représenter la Commission sociale à la maison de quartier du Plateau. Il précise qu'il s'est déjà rendu au comité il y a deux semaines le 17 janvier 2024. M. Mégroz est nommé à l'unanimité par la commission.

c) Divers

=====

Il est discuté du quartier de Pont-Rouge. Un certain nombre de problèmes sociaux y sont constatés actuellement. Le service des affaires sociales et le Conseil administratif s'y investissent activement : certains enfants âgés entre 9 et 12 ans posent problème dans le quartier, avec des problématiques de harcèlement, de comportements inappropriés. Il est relevé la difficulté d'avoir une emprise sur la situation, tant les enfants concernés sont difficiles à encadrer. Cette problématique se serait amplifiée depuis la livraison de la deuxième partie du quartier, et avec l'arrivée à l'école de Pont-Rouge de ces enfants difficiles, qui se sont retrouvés dans une même classe. La Police Cantonale et le SPMI sont également dans la course. Des actions de sensibilisation et d'intervention sont menées de pair avec plusieurs services de la commune et la directrice de l'école. Il est évoqué également un projet de maison de quartier à Pont-Rouge, pour répondre à ces problématiques sociales émergentes.

M. Mégroz partage son expérience lors de son premier comité à la maison de quartier du Plateau, soulignant les préoccupations du comité sur les questions en lien avec la Commune.

Le Président exprime des préoccupations concernant le projet de reconstruction du TAPL (Terrain d'aventure du Petit-Lancy), qui sera démoli et reconstruit sous une nouvelle forme avec

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

des aménagements extérieurs. Le comité du TAPL a également de nombreuses questions à ce sujet. Mme Moyard exprime également son insatisfaction quant à l'avancement de ce projet, elle annonce que l'appel d'offres sera rediffusé tout prochainement. A savoir que le dépôt de la demande est prévu pour le 6 mars prochain.

Le Président interroge la magistrate sur l'état d'avancement du projet de la maison de quartier de la Chapelle. Mme Moyard répond que certains projets actuellement en cours sont en phase d'être pérennisés dans ce quartier, notamment avec la collaboration de Plan-les-Ouates. Le projet de maison de quartier progresse également, elle verrait le jour sur un site proche de la zone forêt, avec une surface de 450 m2.

13) COMMISSION DE LA CULTURE, COMMUNICATION ET PROMOTION ECONOMIQUE – SEANCE DU 30 JANVIER 2024 – RAPPORTEUR : M. VINCENT MAYER

a) **Projet Nomade, programme d'activité de la saison**

Mme Colubriale présente le projet "Nomades", programmation culturelle de janvier à juin.

L'objectif de ces 30 événements dans 13 lieux différents est triple :

- amener la culture au cœur des quartiers à la rencontre des habitant-es ;
- s'appuyer sur les connaissances « terrains » de nos partenaires locaux (TSHM, maisons de quartier, associations d'habitants ou associations lancéennes) ;
- diversifier les genres (musique, cinéma, théâtre, actions culturelles, exposition pour artistes amateur-es) et diversifier le public cible (jeune public, tout public, ados, familles, adultes).

Buts :

- 1) Amener la culture dans les quartiers
- 2) S'appuyer sur les compétences locales (MQ, TSHM)
- 3) Théâtres, manifestations culturelles, pour des âges variés

Il y aura notamment : 4 spectacles, des concerts, des partenariats avec des festivals et des activités de médiation.

Ces événements permettront de poursuivre le travail de renforcement de la cohésion sociale par la culture.

Les commissaires remercient la Commune pour cette offre et s'en félicitent.

b) **Etude économie et attractivité communale ZDIA et ZDAM Saint-Georges**

Une étude programmatique sur la zone industrielle et artisanale des secteurs des Morgines et de Saint-Georges est présentée par M. Davy, délégué à la promotion économique. L'objectif de cette étude, est d'offrir un regard sur ce qui peut se faire en termes de promotion économique

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

et de voir comment les études effectuées permettent de passer de la volonté politique au concret, pour un développement économique cohérent et résilient.

La zone est perçue comme une porte d'entrée de la ville, qui doit être améliorée, en coordination avec toutes les initiatives privées déjà en cours, par exemple Small City.

La commune de Lancy contient plusieurs activités du secondaire (par exemple dans le secteur de la Praille) et du tertiaire (par exemple à Pont-Rouge). Il faut tenir compte de ces deux secteurs et le secteur secondaire est parfois, à tort, oublié, alors qu'il y a de grandes compétences dans la commune.

Dans la zone étudiée, il y a des activités diverses, mais une lacune constatée de services (restauration, commerces alimentaires, sport,...). Or, les entreprises portent attention à ces sujets lorsqu'elles choisissent un lieu d'implantation.

La méthode suivie par l'étude est de faire un benchmark avec deux quartiers ressemblant en Suisse : Arc-en-ciel (Bussigny, VD) et Binz (Zurich).

Les constats et propositions sont les suivants :

- 1) Il faut développer la programmation des rez, pour offrir des services.
- 2) Il faut réfléchir aux entreprises que l'on souhaite faire venir, et par exemple deux secteurs sont identifiés : l'artisanat urbain (réparateurs, entretien, etc..) et la production digitale (découpe laser, imprimerie 3D, data center, etc..).

M. Davy conclut en indiquant que l'activation des rez est la première étape à viser.

Deux commissaires remercient M. Davy pour sa présentation et lui demandent qu'elles sont les suites de ce rapport. M. Davy indique qu'il est possible d'aller à la rencontre des acteurs sur ce territoire, qu'on peut faire venir des food-truck, qu'on peut organiser des événements temporaires, toujours en coordination.

M. Bonfanti ajoute que le souhaite est de casser le modèle de la zone industrielle ou rien ne se passe le soir. Et il veut aussi mettre les acteurs en relation pour éviter par exemple que si deux restaurants s'installent, ce soit deux offres semblables (exemple: les pizzerias du Pont-Rouge).

Un.e commissaire s'étonne du coût de Fr. 26'000.-- de cet étude, qui aurait pu être menée à l'interne. Ce dernier point est contesté par le magistrat, qui n'a pas les compétences et les forces. Par ailleurs, M. Bonfanti insiste sur le côté "gagnant-gagnant" de ces études programmatiques qui permettent vraiment d'améliorer la qualité de vie en répondant aux besoins recueillis.

c) Divers

=====

La délibération "Lancy zéro pub" a été transformée en résolution par le service des affaires communales (SAFCO) car la délibération ne respectait pas la loi sur les communes. Il faudra que le Conseil municipal vote sur un nouveau règlement.

Un.e commissaire s'interroge sur la procédure de soumission des dossiers des associations sportives et culturelles et demande s'il faut une inscription au registre du commerce désormais. Il est répondu que depuis le mois de mars, il faut être inscrit au répertoire des entreprises de Genève. Les associations doivent donc faire cette démarche. Le/la commissaire demande qu'une

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

communication proactive soit faite auprès des associations qui bénéficient actuellement de subvention, pour éviter qu'elles ne perdent du temps lors de la demande de renouvellement si elles doivent faire cette nouvelle démarche.

REPNSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF (INFORMATIONS)**14) REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF A LA MOTION M066-2022 « POUR DES PROTECTIONS PERIODIQUES GRATUITES ET EN LIBRE ACCES AU SEIN DES LOCAUX DE LA VILLE DE LANCY »**

-
- 1. Entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise à disposition de protections périodiques en libre accès pour son personnel, dans toutes les toilettes femmes des institutions de la Ville de Lancy (administratives, sportives, culturelles).***

Le SASL, le SPPS ainsi que le STE ont travaillé en collaboration pour répondre à la motion M066/2022.

En novembre 2023, 53 lieux de l'administration ont été équipés avec des distributeurs de protection périodiques. La liste des lieux concernés est précisée à la fin de ce document. Un WC par établissement, accessible au personnel, mais également au public, a été identifié et équipé avec un distributeur permettant d'accéder à des serviettes hygiéniques et tampons biologiques et biodégradables.

Une communication a été faite au sein du Lancéen et sur le site internet de la Ville de Lancy. Un logo a été créé pour permettre à la population d'identifier les lieux équipés et ce dernier a été collé sur chaque porte des toilettes équipées.

- 2. Faire de même dans les commodités accessibles au public.***

Pour des raisons de difficultés logistiques et notamment en raison d'un nombre important de déprédation des toilettes publiques, le CA a décidé de ne pas équiper les 5 toilettes publiques sises sur le territoire lancéen.

- 3. Etudier la possibilité de proposer un bon unique pour toutes les femmes de la commune, qui en font la demande, afin de bénéficier de protections périodiques lavables et réutilisables, ainsi que la mise en place d'une démarche de sensibilisation à l'utilisation de produits réutilisables.***

Le travail permettant de fournir des protections périodiques lavables et réutilisables aux femmes qui en font la demande est une démarche conséquente en terme logistique et représente un coût important. Le CA préconise de faire de la sensibilisation pour une utilisation plus écologique des protections individuelles mais ne souhaite pas mettre en place de budget pour l'achat de protections lavables et réutilisables.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

LIEUX EQUIPÉS

SERVICES	LIEUX	SERVICES	LIEUX
BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS	BAM	BÂTIMENTS SPORTIFS	Stade de Florimont - buvette/vestiaires
	Mairie		Stade de Florimont - Terrains
	Trèfle d'or		Stade des Fraisiers Vestiaires
	Service de la Petite enfance		Stade des Fraisiers Terrains
	Service des Sports et de l'informatique		Stade Marignac - Buvette/Vestiaires
	Villa Rapin		Stade Marignac - Terrains
	Villa Roch		Stade de Florimont - Terrains
	Contact Emploi Jeunes		Stade des Fraisiers Terrains
	Villa Thévenoz		Stade Marignac - Terrains
	Espace Palette		Piscine de Marignac
SECURITE - POLICE - PROT.	Maison de la sécurité		Tennis des Fraisiers
	Police municipale Petit-Lancy		Lancy Tennis Club
PETITE ENFANCE	Crèche Chante-Joie		Lancy Tennis Club (Petit-Lancy)
	Crèche Clair-Matin		Tennis Club Lancy Fraisiers (Grand-Lancy)
	Crèche Couleurs du Monde		Dojo 1212 Singto Muay Thai Gym
	Crèche de dépannage		Dojo Yen-Dô Dojo Lancy-Palettes
	Crèche Plateau	Yamabushi	
	Crèche Pont-Rouge	Skateplaza Lancy	
	Crèche Rambossons	Salle Omnisports du Pt-Lancy	
	Garderie Caroll	CULTURE	
	Garderie de l'Etoile	Ferme de la Chapelle	
	Garderie des Tout-Petits	La dépendance	
Garderie Petit-Prince	Villa Bernasconi		
Garderie Plateau	SALLES EN LOCATION		
	Ferme Marignac		
	Grange Navazza		
	La Dépendance		
	Pavillon de l'Orangerie		
	Salle Anneville		
	Salle comm. du Gd-Lancy		
	Salle comm. du Pt-Lancy		
	Villa La Solitaire		

15) REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF A LA MOTION M069-2022 « POUR UNE COMMUNE EXEMPLAIRE DANS LE BILAN CARBONE DE SES CONSTRUCTIONS »

- 1- Dans tous les appels d'offres publics de construction ou de rénovation sur le territoire communal, introduire des critères sur le choix des matériaux, en privilégiant la réutilisation ou le recyclage, ou ceux à faible émission de gaz à effet de serre.

Dans le cadre du Plan climat Lancy 2024 – 1ère génération (ci-après : PCL) adopté par le Conseil administratif le 12 décembre 2023 et transmis au Conseil municipal pour étude et vote de principe, un chapitre concernant la réduction des gaz à effet de serre (GES) dans le domaine de la construction durable a été développé. En effet, la construction et la rénovation de bâtiments représentent un domaine qui contribue fortement aux émissions de GES de la commune, et notamment pour ce qui concerne l'administration communale.

Ainsi, le bilan carbone de l'administration communale, réalisé en collaboration avec le Département du territoire pour l'année 2019, montre que la construction et la rénovation de bâtiments, mais aussi d'infrastructures, représentaient le quart des émissions de GES de celle-ci (25%).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

Jusqu'alors les services responsables ont intégré certains critères de durabilité en lien avec la construction et la rénovation durable dans le cadre de l'analyse des concours d'architecture des bâtiments de la commune.

Le STE intègre ainsi des critères favorisant la réutilisation, le recyclage et les matériaux à faible émission de gaz à effet de serre dans ses appels d'offres publics de construction ou de rénovation. C'est un élément clé systématiquement inclus dans ses cahiers des charges qui reflète son engagement envers le développement durable et la responsabilité environnementale.

Le PCL prévoit d'établir des démarches systématiques visant la durabilité des projets de construction et rénovation des bâtiments de la commune, y compris pour les équipements sportifs, à travers les deux mesures-phares ci-dessous :

- La mesure-phare C2 « Intégrer les principes de la construction et de la rénovation durable pour les bâtiments de la commune », dont le STE est responsable ;*
- La mesure-phare C3 « Intégrer les principes de la construction et de la rénovation durable pour les équipements sportifs de la commune » dont le SdSL est responsable.*

Par ailleurs, les deux mesures-phares citées ci-dessus prévoient l'étude systématique d'une variante bois pour tout projet de construction ou de rénovation à chaque fois que cela est possible.

- 2- Dans tous les appels d'offres publics, établir un cahier des charges exigeant que les bâtiments soient construits selon les critères de la construction durable, en s'appuyant par exemple sur les outils proposés par l'association Eco-bau ou les recommandations de la KBOB. Lorsque cela est possible, exiger des mandataires et entreprises adjudicatrices de la commune une certification écoresponsable.*

Nous avons inclus la nécessité de respecter les critères de construction durable dans nos appels d'offres publics, en se basant sur des références telles que les outils proposés par l'association Eco-bau ou les recommandations de la KBOB. De même, les mesures-phares C2 et C3 du PCL, citées ci-dessus, permettront d'affiner les critères et exigences à intégrer dans les appels d'offres publics. Toutefois, bien que cela soit mentionné, il n'est pas actuellement exigé d'obtenir une certification écoresponsable de la part des mandataires et entreprises adjudicatrices de la commune. Ces certifications sont encore rares ; en les mentionnant, nous encourageons les mandataires et les entreprises à s'en rapprocher.

- 3- Exiger des mandataires qu'ils se dotent d'un outil de mesure pour analyser l'ensemble du cycle de vie des matériaux utilisés dans le cadre des constructions dont la commune est maître d'ouvrage, comme l'outil Bilan carbone chantier /<https://maneco.izypeo.net/>.*

En imposant une exigence stricte de se doter d'un outil de mesure du cycle de vie des matériaux, le nombre de soumissionnaires diminuerait significativement. Cela pourrait restreindre la diversité des offres, entraînant potentiellement une concurrence réduite et des coûts plus élevés pour la commune. Cela pourrait aussi potentiellement éliminer des entreprises très compétentes dans leurs domaines spécifiques. Par contre, encourager (plutôt que d'exiger) permet de maintenir un équilibre entre la durabilité et la compétitivité dans le processus de soumission. Nous n'excluons pas qu'avec le temps et l'usage accru de ces outils par les entreprises de tout bord, nous puissions faire de la recommandation actuelle une exigence future.

Pour tester un premier outil d'analyse de bilan carbone, le SAT et le SdSL ont réalisé, avec un bureau d'études, une étude comparative en termes de bilan de carbone entre un projet de construction-démolition du Tennis-club de Lancy, et un projet de rénovation au printemps 2023.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

Cette démarche a notamment permis d'acquérir des connaissances sur les outils d'analyse comparative des émissions de GES liés aux projets d'architecture.

- 4- *Sensibiliser l'ensemble des acteurs de la construction qui interviennent sur le territoire communal.*

La sensibilisation de tous les acteurs de la construction opérant sur le territoire communal est une pratique régulière déjà mise en œuvre depuis plusieurs années.

Le bilan carbone du territoire lancéen, réalisé également pour l'année 2019, montre que les émissions de GES issues de la construction et de la rénovation de bâtiments représentent un pourcentage relativement important du total des émissions (12%).

Pour y faire face, le PCL prévoit la mesure-phare C1 « Encourager la construction et la rénovation durable dans les bâtiments privés », dont le SAT porte la responsabilité. Elle indique les cibles à atteindre suivantes :

- *Elaborer et promouvoir un « Guide des bonnes pratiques en matière de construction et de rénovation durable » auprès des propriétaires privés et des professionnel-les ;*
- *Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'accompagnement des propriétaires privés dans des démarches de construction ou rénovation durable.*

Le futur Guide des bonnes pratiques permettra de sensibiliser tous les acteurs de la construction opérant sur le territoire communal.

- 5- *Lors de préavis en autorisation de construire ou de maîtrise d'ouvrage, réfléchir systématiquement, lors de construction ou rénovation, à la mutualisation d'espaces, à la durée de vie du bâtiment construit et à sa possible réaffectation.*

La réflexion systématique sur la mutualisation des espaces, la durée de vie des bâtiments et leur éventuelle réaffectation est une pratique constante lors des préavis en autorisation de construire ou de maîtrise d'ouvrage, en construction ou rénovation. Cette approche vise à optimiser l'utilisation des ressources tout en anticipant les besoins futurs, une pratique en place depuis plusieurs années déjà.

Le développement d'une stratégie d'accompagnement des propriétaires privés dans des démarches de construction ou rénovation durable (cf. réponse à l'invite 4) permettra quant à elle l'intégration de recommandations lors de préavis en autorisation de construire ou de maîtrise d'ouvrage concernant la mutualisation d'espaces, la durée de vie des bâtiments ou leur possible réaffectation.

Ces réflexions sont, dans une certaine mesure, prises en compte par le SAT lors de l'analyse de grands projets, comme ceux faisant partie d'un PLQ ou un projet en zone de développement. En effet, les enjeux de la construction durable doivent être intégrés en amont du dépôt d'une autorisation de construire, car la base légale actuelle ne permet pas à la Ville de Lancy de contraindre un constructeur à un type de matériaux, ou à une durée de vie de bâtiment.

Par exemple, une demande de démolition par un tiers d'un bâtiment administratif a été demandé pour reconstruire un immeuble de logements. Suite à cette demande, la Ville de Lancy a demandé à ce que le bâtiment existant soit maintenu et converti afin d'y accueillir du logement, sans démolition. Ce projet est actuellement à l'étude.

Par ailleurs, depuis l'entrée en vigueur du PDCoM, la stratégie de la densification de la zone 5 oriente le développement des projets concernant l'impact carbone des constructions (mesures C08 et C09) afin de privilégier le réemploi des matériaux et ceux issus de la biomasse.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024**16) REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF A LA PETITION PE097-2023 « POUR L'OUVERTURE L'HIVER DE LA PISCINE DE MARIGNAC »**

Concerne: Piscine de Marignac - Votre pétition pour maintenir l'ouverture de la piscine en hiver

Mesdames, Messieurs,

Nous faisons suite à votre pétition du mois d'octobre dernier, adressée au Conseil municipal et avons le plaisir de vous informer que le Conseil administratif a émis les propositions suivantes :

- Maintenir le principe d'une exploitation hivernale de la piscine avec une température de l'eau du bassin olympique de 26 degrés au lieu de 28 degrés.*
- Maintenir le principe d'une exploitation estivale de la piscine avec une température de l'eau de l'ensemble des bassins de 24 degrés au lieu de 26 degrés.*
- Modifier la production de chaleur actuelle par un raccordement de la chaufferie de la piscine de Marignac sur le réseau CAD SIG comme seule source énergétique.*

D'autres pistes d'économie d'énergie sont également étudiées comme la réalisation de divers travaux d'isolation ou la récupération d'énergie sur le renouvellement d'eau.

La mise en place de ces mesures permettrait de réduire la consommation totale d'énergie de KWh/an 819'920, représentant une économie d'environ 25%.

De plus, le choix de réduire de 2 degrés l'eau des bassins de manière annuelle permettra de conserver la fréquentation des particulières et particuliers ainsi que des clubs de natation.

Ces propositions ont, comme vous le savez, été acceptées par le Conseil municipal lors de sa séance du 7 décembre dernier.

Nous profitons de ce courrier pour vous remercier de votre soutien sur ce dossier et nous nous réjouissons de vous revoir dans l'enceinte de Marignac.

En vous souhaitant bonne réception de ce qui précède, nous vous prions d'accepter, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

POINTS FINAUX**17) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

M. Martella : j'ai eu une petite mésaventure au passage-piétons de la route de Chancy. Il y a beaucoup de vélos qui passent au feu rouge et j'ai failli me faire happer avec la poussette. Depuis, je fais bien attention et j'aimerais savoir si c'était possible de faire un peu de sensibilisation avec des APM, parce qu'il y a vraiment beaucoup de vélos électriques qui passent au feu rouge et les piétons sont malheureusement des cibles.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

M. Haas : j'ai dans les mains un petit fascicule que, je pense, vous avez tous découvert, qui s'appelle TOPO. Sur la base de ce petit fascicule j'ai une proposition, une remarque et une question.

Ce sera bref. Ma proposition, c'est qu'après la brillante démonstration de notre Magistrat sur son ouverture d'esprit aux motions de cet hémicycle, on puisse compléter sa remarque au procès-verbal, en disant qu'en page 172 du PDCom, il est quand même marqué au niveau des constats que la commune se doit d'anticiper l'augmentation de la demande et de s'adapter aux nouvelles pratiques. Donc, on est totalement satisfait de tout ce qu'il y a déjà à Lancy, on est heureux d'avoir participé à l'élaboration de ce PDCom, mais il n'est jamais interdit d'améliorer et d'anticiper ce qui pourrait bouger et c'est très fortement suggéré dans ce TOPO.

Après, je vais être un peu plus léger : ce petit TOPO nous dit : ouvrez grands les yeux ! Je pense que tout le monde les a grands ouverts, M. Bonfanti a même retiré ses lunettes. Cela va s'adresser à lui mais avec beaucoup de bienveillance. En ouvrant ce guide, je n'ai pas pu boudier ni mon plaisir ni ma satisfaction. Puisque c'est un TOPO, donc tout ce qui est guide, cela me fait tout de suite penser à la montagne et évidemment dans ce petit guide, on découvre, et je cite : « longtemps, enfants, on a grimpé aux arbres, on s'est réfugié dans des cabanes nichées dans les arbres, on a escaladé des montagnes, Lancy est une terre de grimpe ». Je suis très content de voir que ce petit guide TOPO, qui est splendide, relève quelque chose qu'avec beaucoup d'enthousiasme, presque tous les commissaires de cet hémicycle ont relevé depuis le début et que la concrétisation de Genève Montagne est quelque part reconnue au travers de ce « Lancy est une terre de grimpe ».

J'ai quand même une inquiétude et c'est ma question au Magistrat : au début de la promenade Nicolas Bouvier, en contrebas de la parcelle du parc Chuit, qui doit être le futur aménagement, il y a eu un glissement de terrain, malgré les troncs d'arbres qui sont censés stabiliser ce genre d'accotement. Alors ma question est la suivante : est-ce que c'est vraiment un pépin technique et un simple glissement de terrain, ou est-ce qu'à l'instar des effets du réchauffement climatique dans certaines régions de montagne - et là cela me ferait peur pour le projet - faut-il craindre des éboulements plus conséquents ?

Merci à nos Magistrats pour tout ce qu'ils font pour nous !

M. Dérobert : c'est une question écrite.

Suivi de l'instauration des nouveaux statuts et de la nouvelle grille salariale

Mesdames les Conseillères administratives et Monsieur le Conseiller administratif,

Pour faire suite au vote du présent Conseil de novembre 2022 concernant la refonte du statut du personnel de l'administration municipale de la Ville de Lancy et de l'instauration de la nouvelle classification et rémunération de l'administration lancéenne, nous aurions aimé avoir un retour concernant les points suivants :

Nous savons que l'administration est en train de travailler sur le cahier des charges de chacun des postes occupés par un employé de la ville, peut-on toujours espérer que ce travail aboutisse dans le premier semestre 2024 ?

Après une année sous ces nouveaux règlements, pourrait-on connaître le nombre d'employés ayant décidé de partir de leur propre chef ?

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

Et le nombre d'employés licenciés ou avec qui nous avons conclu un accord concernant leur départ et qui ont quitté l'administration communale en 2023 ?

M. Bonfanti : je tiens à m'excuser de vous avoir appelée « Monsieur le Président », en fait cela me rappelle qu'il y a eu relativement peu de présidentes dans ce Conseil municipal. Je crois que vous êtes la troisième en quinze ans, donc j'ai pris l'habitude de dire « Monsieur le Président » au lieu de dire « Madame la Présidente ».

Par rapport à TOPO, vous avez raison, M. Haas, c'est un très bel objet qui a été réalisé. L'idée est d'avoir un nouvel outil de communication pour la population et un outil qui soit multithématique, c'est-à-dire qu'il ne parle pas que d'une seule chose mais de plusieurs choses. J'ai eu pas mal de retours de la population qui est enchantée par rapport au travail qui a été réalisé et qui est un objet en soi, c'est-à-dire que ce n'est pas quelque chose qu'on prend et qu'on jette. On espère vraiment que la population pourra les garder à domicile. Il va sortir plusieurs fois par année, le prochain sera dédié au plan climatique sur lequel vous êtes en train de travailler et on aura d'autres sujets qui seront abordés ces prochaines années. On a aussi eu un retour lors du Conseil des habitants qui avait relevé le fait que les tout-ménages restaient quand même un élément d'information utile pour eux. C'est vrai qu'on avait un peu reculé à un certain moment sur les tout-ménages, mais on se rend compte que la population est intéressée à cela.

Par rapport à l'éboulement sur la promenade Nicolas Bouvier, c'est en lien avec, je ne sais pas si c'est en lien avec les changements climatiques, mais en tout cas c'est un problème météorologique depuis le mois d'octobre, c'est-à-dire qu'on a eu une période très pluvieuse. On a un engorgement des terrains sur certains lieux de la commune et là l'éboulement est en lien avec cela. On a d'autres arbres qui sont tombés, au parc du Gué et autre, à cause de l'engorgement des terrains, les racines ne tiennent plus et les arbres tombent. On avait des problématiques à cause de la chaleur, maintenant on a aussi des problématiques à cause des grosses précipitations qui durent depuis quelques mois et qui font que des éboulements apparaissent ici et là. Ce ne sera pas qu'en Valais, mais à Lancy on sera aussi touché.

Mme Gachet : concernant la question relative au mauvais comportement de quelques cyclistes au niveau de la route de Chancy, je peux vous suggérer, car une partie des réponses sera fournies si vous lisez attentivement le procès-verbal de la séance de la Commission de la sécurité pendant laquelle on a pu exposer l'ensemble des mesures qui allaient être prises suite au Diagnostic local de sécurité (DLS). Un des points qui ressort de manière extrêmement importante à Lancy, mais aussi sur toutes les grandes villes du canton, c'est la problématique des objets roulants sur les trottoirs, donc les cycles et les trottinettes électriques, raison pour laquelle nous avons décidé, après une phase de sensibilisation, de passer à la deuxième étape, à savoir la phase de la verbalisation. Donc, je me ferai un plaisir, si vous m'indiquez le lieu précis, d'y envoyer quelques patrouilles de police afin d'y faire les premiers contrôles. Cela a été annoncé et c'est effectivement un problème majeur qui est rencontré à Lancy, l'occupation des vélos, vélos électriques, trottinettes, trottinettes électriques sur les trottoirs et c'est un des facteurs les plus anxieux pour la population lancienne, principalement à partir de 40 ans, il y a vraiment une échelle d'âge qui est très explicite au niveau du diagnostic.

Je ne peux que vous encourager à lire le procès-verbal parce qu'il est exposé toutes les mesures qui ont été évaluées par le Canton et les moyens que l'on va mettre en application dès maintenant sur quatre axes précis, donc la problématique des vélos, vélomoteurs, sur les trottoirs, mais la problématique du non-respect en général du code de la route.

Je profite, comme j'ai la parole, pour déjà vous annoncer un événement qu'on va faire dans le cadre du « Tour qui s'invite à Lancy », il y a le Tour de Romandie qui passera le 28 avril à Lancy, et la police municipale va intervenir dans toutes les classes de 6^e primaire de toutes les écoles

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

de Lancy pour faire des ateliers de sensibilisation et d'information sur le code de la route. Ils feront aussi une session avec des vélos – on va louer des vélos – avec la possibilité pour les enfants de faire des parcours et être sensibilisés aux règles de la circulation routière. C'est une formation qui aura lieu pendant deux semaines dans toutes les classes de 6^e primaire. J'espère que cela portera ses fruits aussi en termes de comportement adéquat sur les routes.

Mme Monod : je clos cette séance. Notre prochaine séance aura lieu le 14 mars puisque nous vivons une année bissextile. D'ici là portez-vous bien ! Bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 22h00.

La Secrétaire :

Véronique Equey

La Présidente :

Caroline Monod

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Une personne du public : j'ai une remarque avant ma question, ce ne sera pas long. Le soir beaucoup de gens se promènent avec leur chien dans divers chemins du Plateau ou autre. Par exemple, quand je marche sur la promenade Nicolas Bouvier et je remonte le parc Chuit, c'est de la folie, c'est dangereux comme tout, il y a très peu d'éclairage. Je ne sais pas si c'est un problème technique ou pas. Surtout le chemin de la Pépinière aussi, il fait nuit noire et il y a des dames qui me disent : on n'est plus en sécurité, on ne sort plus le soir. C'est ma remarque.

Maintenant ma question : quelle limite le Conseil administratif met-il à la densification de Lancy quand j'entends que M. Hodgers envisagerait 350'000 personnes de plus dans les 10 ans dans notre canton, dans un proche avenir, en sachant que la Ville de Lancy est l'une des plus densifiées du canton.

M. Bonfanti : concernant l'éclairage, des mesures d'économie d'énergie ont été mises en place. Effectivement, on a arrêté certains éclairages dans les parcs. Vous avez parlé de certains cheminements sur le Plateau, il faut savoir que certains chemins et routes sur le Plateau sont sur le domaine privé et donc ne concernent pas directement la Ville de Lancy.

Par rapport à votre question sur ce que le Conseil administratif pense d'avoir 350'000 habitants de plus d'ici 10 ans dans le canton. Je n'ai pas ces chiffres-là, cela ferait 35'000 habitants par année, cela ne me paraît pas tout à fait réalisable d'autant plus qu'on est dans l'impossibilité de pouvoir construire autant de logements sur une année, donc je ne vois pas comment cela pourrait venir sur le canton. J'imagine que c'est plutôt sur le Grand Genève, plutôt que sur Genève.

Qu'est-ce que j'en pense ? Moi, je ne suis pas encore Conseiller d'Etat, je ne suis que Conseiller administratif de la ville de Lancy, donc je me concentre sur ma commune. Je sais le nombre d'habitants qui va arriver sur la commune ces prochaines années en fonction de la planification qui est réalisée par l'Office de l'urbanisme conjointement avec le service de l'aménagement du territoire. On sait qu'avec les différentes PLQ qui vont se réaliser et la densification de la zone villa qui se fait aussi au travers des propriétaires qui sont d'accord de densifier leur propre parcelle, on arrivera à peu près à 40'000 habitants d'ici quelques années. Ce chiffre, on le connaît depuis quelques années, donc pour ma part je n'ai pas d'étonnement par rapport à cela.

Mme Monod : merci M. Bonfanti. On peut peut-être aussi inviter Monsieur à aller voir le PDCom, ce qui a été discuté par la Commission de l'aménagement du territoire. Donc, on a un plan directeur communal qui parle notamment de la densification et des souhaits du Conseil municipal qui est aussi tributaire des décisions cantonales et fédérales.

Une autre personne du public : j'ai entendu dire que par rapport au plan climat cantonal qu'on voulait privilégier les vélos. Je suis ingénieur EPFL, cela fait 40 ans que je suis diplômé, je ne comprends pas pourquoi on ne veut pas privilégier les voitures électriques et les voitures hybrides qui ne consomment pas plus que les vélos, dans le canton. Surtout qu'on a fait maintenant les vignettes 1-2-3, pourquoi ne peut-on pas pousser le Canton à les appliquer au moins ? Comme cela on aura des vélos et des voitures qui sont électriques – et même demander aux Français, parce que je suis Franco-Suisse, à la frontière, quitte à faire des lignes où on a que des voitures électriques et des voitures hybrides. Comme cela on aura beaucoup de CO2.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

En plus, vous avez voté la dernière fois que vous ne vouliez pas de publicité. Je comprends très bien aujourd'hui, il y a beaucoup de publicités pour Aligro, Denner. Pourquoi ne pas se concentrer sur tout ce qui ne pollue pas, par exemple les voitures électriques, les vélos. Je ne comprends pas pourquoi aujourd'hui, les voitures c'est l'auto-bashing. Vous allez voir, on va avoir automatiquement la récession et du chômage.

Troisièmement, puisque vous avez parlé tout à l'heure des vélos sur les trottoirs, j'habite au coin avenue du Plateau et route de Chancy, je vous assure que c'est très intéressant, parce que quand les vélos montent et qu'ils s'arrêtent à l'avenue du Plateau, quand ils repartent les vélos électriques doublent ceux qui n'ont pas de batterie. En même temps, il y a les trottinettes sur les trottoirs et moi quand je suis avec mon chien, entre les vélos qui sont derrière moi je ne les vois pas et les trottinettes qui roulent sur le trottoir, c'est impossible. C'est vrai que les vélos ne respectent pas du tout le code de la route.

Mme Monod : est-ce qu'il y avait une question par rapport à cela ? C'était juste une remarque, très bien.

M. Bonfanti : la politique de la Ville de Lancy est d'améliorer le transfert modal. Ce transfert modal consiste à diminuer le plus possible le trafic des véhicules et de transférer soit sur le transport collectif soit sur les piétons ou les cyclistes.

La question des voitures électriques, c'est un débat qui n'est pas encore terminé. La question de savoir si les véhicules électriques polluent moins ou plus que les véhicules qu'on connaît actuellement, je vous sors autant d'études qui diront que les voitures actuelles à essence polluent moins, que les véhicules électriques polluent plus ou moins, il suffit d'aller sur Internet. La question est encore débattue parce que ce n'est pas que la question de l'utilisation du véhicule en lui-même, c'est aussi la question du cycle de vie du produit, c'est-à-dire de sa réalisation jusqu'à sa destruction. Et vu qu'on a peu de recul sur les véhicules électriques, on peut aussi s'attendre à ce qu'on dise dans 10 ou 15 ans que le fait de s'être totalement concentré sur les véhicules électriques est potentiellement aussi un problème.

La question est surtout de diminuer le parc de voitures en général. C'est cela la question, c'est de se dire que sur 10 véhicules à essence que l'on a actuellement, l'objectif est que ces 10-20 prochaines années, on n'en ait plus 10 qui roulent, mais que 6 et que sur ces 6 effectivement peut-être qu'il y aura le plus possible d'hybrides et d'électriques. C'est à quoi l'on tend mais je ne sais pas si dans 20 ou 30 ans, le choix qu'on aura adopté aujourd'hui sera le bon. Effectivement en termes de CO2 on pourra toujours dire que l'on dépense moins d'émissions de CO2 avec les véhicules électriques et hybrides, mais sur les questions de ressources naturelles et sur d'autres questions, je ne suis pas convaincu qu'on va aller dans le bon sens.

Après il y a toute la question du trafic. Moins il y aura de voitures, plus on aura un trafic qui sera fluide, c'est plus que certain.

Pour les questions de vélos, je laisserai peut-être ma collègue répondre sur les questions de sécurité. On s'y emploie, on a fait une campagne de sensibilisation il y a plusieurs mois de cela sur plusieurs tracés où on a pu discuter avec certains cyclistes, on a pu les sensibiliser à adopter un comportement qui soit le plus vertueux possible et de faire attention tant aux piétons qu'aux autres usagers de la route. Maintenant, il est clair que, comme parmi tous les usagers, vous avez des personnes qui ne respectent pas les règles. Il y a autant d'automobilistes qui ne respectent pas les règles que de piétons qui traversent la route au feu rouge ou de vélos ou trottinettes qui ne s'arrêtent pas, qui ont des écouteurs et qui ne mettent pas de casques, malheureusement certains ont peu de respect pour leur propre vie.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2024

Mme Gachet : effectivement, le problème des cyclistes qui ne respectent pas le code de la route est un problème qui nous tient à cœur. Comme je l'ai dit précédemment, sur la base du Diagnostic local de sécurité, on va intervenir. L'avantage que l'on a aussi, c'est qu'on a un partenariat avec la police cantonale puisque nous avons signé avec eux un contrat local de sécurité qui nous permet justement entre une dizaine d'opérations communes avec la police cantonale typiquement sur des axes cantonaux. 10 vous me direz que ce n'est peut-être pas beaucoup mais cela nécessite aussi beaucoup de force de travail du côté de la police municipale. Mais cela nous permet quand même d'amender un certain nombre de personnes et cette problématique sera au cœur de la priorisation des missions qui sont données à la police municipale en 2024 et je m'y suis engagée.